

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

M. le président.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE (p. 2)

M. Alain Juppé, Premier ministre.

MM. Gilles de Robien, Alain Bocquet, Laurent Fabius, Michel Péricard.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 4)

MM. Aloyse Warhouver, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

OFFICES D'HLM (p. 4)

MM. Georges Chavanes, Pierre-André Périssol, ministre du logement.

ÉCOLE NATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE DE MARSEILLE (p. 5)

MM. Guy Tessier, Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural.

AUGMENTATION DU FORFAIT HOSPITALIER ET MAITRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ (p. 6)

MM. Laurent Cathala, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 7)

MM. Jacques Guyard, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET SERVICES PUBLICS LOCAUX (p. 8)

MM. Antoine Joly, Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural.

RETOUR VOLONTAIRE DES HAÏTIENS DE SAINT-MARTIN (p. 9)

MM. André Lesueur, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.

CLAUSE DISCRIMINATOIRE DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE (p. 9)

MM. Robert Huguenard, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MISÈRE (p. 10)

MM. Jean-Pierre Brard, Alain Juppé, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

2. Rappel au règlement (p. 10).

MM. Gilbert Gantier, le président.

3. Loi de finances pour 1996. – Discussion générale d'un projet de loi (p. 11).

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Rappel au règlement (p. 15)

MM. Jean-Pierre Brard, le président.

Reprise de la discussion (p. 16)

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 26)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy: MM. Didier Migaud, le ministre, le rapporteur général, Hervé Mariton, Jean-Pierre Brard. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Nomination d'un député en mission temporaire (p. 35).

5. Désignation de candidats à des organismes extraparlimentaires (p. 36).

6. Ordre du jour (p. 36).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce matin, à nouveau, la violence terroriste a frappé notre pays.

Notre première pensée s'adresse, bien sûr, aux victimes de tous ces actes de lâcheté.

Je suis sûr de me faire l'interprète de la représentation nationale unanime en dénonçant solennellement des méthodes ignobles qu'aucune cause, aucune passion, ne saurait expliquer.

En application de l'article 31 de la Constitution, je vais maintenant donner la parole à M. le Premier ministre, qui me l'a demandée.

En conséquence, et par dérogation aux règles habituelles d'organisation de notre séance, et après accord de MM. les présidents des groupes, je donnerai ensuite la parole à un représentant de chacun des groupes.

Puis nous reprendrons les questions au Gouvernement aux conditions classiques, dans la limite des temps demeurant disponibles.

DÉCLARATION DE M. LE PREMIER MINISTRE

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir bien voulu me donner la parole au début de cette séance de questions d'actualité, avant même que les représentants des groupes de l'Assemblée s'expriment.

Je souhaitais en effet m'exprimer moi-même devant la représentation nationale sur le nouvel attentat qui a été commis ce matin dans notre capitale.

Une explosion d'origine criminelle s'est produite dans une rame du RER entre les stations Gare-d'Orsay et Saint-Michel. Cette explosion est vraisemblablement due à un engin comparable à celui des attentats précédents, c'est-à-dire une bouteille de gaz contenant une charge explosive. Elle a fait vingt-six victimes dont cinq, hélas, gravement atteintes.

Je me suis rendu sur place dans les minutes qui ont suivi l'attentat. J'ai pu constater que les services de secours étaient intervenus avec rapidité et efficacité. Je

tiens à leur rendre hommage. Je veux surtout dire aux victimes et à leurs familles l'émotion et l'horreur qu'à nouveau j'ai ressenties devant cet acte sauvage.

Depuis le 25 juillet, c'est le huitième attentat commis sur notre sol. Depuis le 25 juillet, c'est la France qui est visée, c'est la France qui est directement menacée, c'est à la France qu'est lancé le défi le plus odieux, celui du terrorisme aveugle et lâche. Ce sont nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, sur le chemin du travail, à l'école, sur les marchés, qui sont pris en otage. Ce n'est pas seulement la capitale qui est la cible des criminels, c'est notre pays tout entier puisque, vous le savez, plusieurs attentats ou tentatives d'attentats ont également eu lieu dans la région lyonnaise.

Le Gouvernement, je le redis solennellement devant la représentation nationale, entend conduire la lutte contre le terrorisme avec détermination et ténacité. J'en appelle à la solidarité de tous. Je veux remercier les dirigeants de toutes les formations politiques ici représentées, qui, depuis le début de cette crise, et ce matin à nouveau, ont fait preuve, dans leurs réactions, d'un esprit de responsabilité que je salue.

Je recevrai ce soir à dix-huit heures, à l'hôtel Matignon, les présidents de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat pour faire avec eux le point sur la situation, les entendre, répondre à leurs questions.

Je veux aussi rendre hommage au sang-froid de tous nos concitoyens et les appeler à la vigilance. C'est grâce à cette vigilance et aux moyens mobilisés dans le cadre de l'application du plan Vigipirate que l'attentat de l'avenue d'Italie a été déjoué. Les moyens mis en œuvre seront adaptés et renforcés si nécessaire.

Ne cédon's ni à la psychose ni à la fatalité des attentats. Il est, dans la vie d'une nation, des circonstances où les citoyens rassemblés doivent faire face tous ensemble aux défis qui pourraient mettre en jeu les intérêts supérieurs du pays. C'est le cas aujourd'hui puisque chacun voit bien que les auteurs de cet acte criminel ont choisi de frapper au cœur de la nation française. La France ne se laissera pas intimider, elle ne fléchira pas dans l'épreuve, elle ne capitulera pas face à la barbarie.

Depuis le début de la crise terroriste, nous avons obtenu une première série de résultats, parmi lesquels il faut ranger le démantèlement de ce que j'appellerai le « groupe lyonnais ». Les enquêtes ont mis en évidence l'implication de ressortissants algériens. Il appartient à la justice et à la police de poursuivre leur tâche. Je demande aux responsables de tous les secteurs de la vie nationale de les laisser travailler dans la discrétion, qui est la condition de l'efficacité ; il y va de la vie de Français et de Françaises. Ne cédon's cependant ni à la simplification ni à l'amalgame. La communauté musulmane de France a réagi avec dignité et a réprouvé par la voie de ses principaux responsables ces actes odieux.

Quant à la relation de la France avec l'Algérie, je voudrais rappeler dans quel esprit nous la concevons. La France n'a aucune intention de se livrer à la moindre ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie. Le Pré-

sident de la République a accepté le principe d'une rencontre à New York avec son homologue algérien à la demande de ce dernier et pour lui exprimer le point de vue de la France. Notre pays considère que la solution aux difficultés que rencontre aujourd'hui l'Algérie ne peut être que politique et qu'elle doit s'appuyer sur un dialogue avec tous ceux qui, en Algérie, récuse la violence. Nous n'accepterons pas que les problèmes de l'Algérie soient transposés sur le sol français : cela doit être clair et compris par tous.

La rencontre de New York n'est en aucun cas une caution apportée à un candidat, mais un contact avec un chef d'Etat qui s'entretiendra d'ailleurs avec de nombreux autres dirigeants du monde. La France entend bien continuer à dialoguer avec l'Algérie et aucun attentat, aussi lâche et aveugle soit-il, ne fera taire sa voix. Nous continuerons à dire avec force que le dialogue, la raison et la démocratie doivent triompher de la folie criminelle. Que ce message soit celui de la France tout entière rassemblée dans le courage et la dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. Michel Noir. Très bien !

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Face à ce lâche attentat, le groupe UDF partage votre émotion personnelle, monsieur le Premier ministre, et l'émotion de tout le pays. Comme vous, bien sûr, nos pensées vont évidemment vers les blessés et vers leurs familles. Votre appel à la solidarité nationale sera entendu. Dans les circonstances dramatiques, le pays est toujours rassemblé autour du Président de la République et du Premier ministre.

Vous pouvez vous appuyer sur les élus nationaux et sur les élus locaux. Ils expliqueront sans relâche à tout le pays que les épreuves peuvent être surmontées si nous savons, tous ensemble, faire preuve d'esprit de responsabilité, de vigilance et de solidarité. Nous serons, comme d'autres, acteurs de la cohésion de la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, je tiens à exprimer, au nom des députés communistes, notre émotion et notre indignation face à ces lâches attentats qui frappent des innocents, et je veux dire toute notre solidarité aux victimes et à leurs familles. Les policiers mobilisés dans la prévention assurent leur tâche difficile avec responsabilité. En même temps, il n'y a pas de fatalité et les attentats posent directement des questions très politiques. D'abord, la France est un pays indépendant qui ne saurait accepter d'autre loi que celle du suffrage universel. Il y a trop de déclarations et de décisions, en particulier celles aggravant la fracture sociale, qui exacerbent les divisions et entretiennent la confusion. Les déclarations de M. le ministre de l'intérieur ne se sont-elles pas révélées trop hâtives et inadaptées à la réalité ? On ne s'en sortira que si le peuple s'en mêle, en particulier en refusant tout débordement raciste. Les forces démocratiques doivent se retrouver dans une grande riposte populaire.

Par ailleurs, le peuple algérien est un peuple ami de la France et les Algériens qui vivent et travaillent dans notre pays, intégrés dans la communauté française, refusent l'escalade de la violence, de la suspicion, de la haine, et condamnent ces attentats.

La France et l'Algérie sont des pays souverains. C'est au peuple algérien de décider chez lui de son destin. Cela doit être clair, alors que les Etats-Unis et certains en France se font les champions du FIS.

Dans l'immédiat, je poserai au Gouvernement trois questions précises.

Que compte-t-il faire, dans le respect des lois et en refusant tout amalgame, pour mettre en place les mesures nouvelles et efficaces qu'exige la situation, afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens, de rechercher, trouver et réprimer les criminels ?

En second lieu, les milieux islamistes intégristes ont pignon sur rue en Grande-Bretagne et en Allemagne. Que fait la France en direction de ces pays pour mettre un terme à cette situation ?

Enfin – et bien que la réponse à cette question soit pour nous parfaitement claire – ne pensez-vous pas qu'il est temps que la France se retire de la convention de Schengen ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Mes chers collègues, c'est le huitième attentat depuis la fin du mois de juillet. Cela veut dire que, pour la huitième fois, on a cherché à tuer, à blesser, et on y est malheureusement parvenu.

Ma première pensée, comme celle des orateurs qui se sont exprimés avant moi, va bien sûr aux victimes, à leur famille, à leurs proches, à ceux qui, en ce moment même, luttent contre la mort.

Je pense aussi à l'ensemble des Français qui ont vu ou entendu, dès ce matin, vont voir ou vont entendre, ce soir, ces images atroces, ces témoignages, qu'on a déjà vues ou entendus, et que rien ne peut justifier, car la barbarie est injustifiable dans un pays démocratique et libre comme le nôtre.

Je voudrais enfin, monsieur le Premier ministre, tirant les leçons de l'expérience que nous avons nous mêmes connue, sachant par ailleurs les divergences qui peuvent nous opposer, vous dire que, dans ces moments, nous souhaitons, au-delà de toute divergence, faire prévaloir la solidarité nationale dans la lutte contre des violences inadmissibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Nous vous avons entendu, monsieur le Premier ministre. Comme les orateurs précédents l'ont fait pour leur groupe, je veux d'abord associer le groupe RPR à la souffrance des victimes et au courage de tous ceux qui luttent à leur poste contre le terrorisme. Ces attentats, lâches et odieux, ne nous impressionnent pas, même s'ils nous attristent profondément.

Monsieur le Premier ministre, vous me comprendrez, ainsi que tous les membres de cette assemblée, si je dis que notre soutien ne s'adresse pas au chef de la majorité

mais au chef du gouvernement de la République, c'est-à-dire de tous les Français. Dans ces moments, seule compte l'union derrière vous, derrière le Président la République. Comment, à cet égard, ne pas avoir été impressionné par la qualité des déclarations des orateurs qui m'ont précédé ?

Je n'aurais sans doute pas besoin de le dire mais je le répète avec une grande force : oui, nous vous soutenons, et que ceux qui espèrent nous abattre sachent qu'ils n'y arriveront pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, ainsi que sur quelques bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Nous en venons maintenant aux questions posées par les groupes.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

M. le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Je veux tout d'abord m'associer à la peine de l'Assemblée nationale en ces moments douloureux.

Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation et concerne la situation de l'emploi, en particulier les emplois de solidarité.

Cet après-midi, sur l'esplanade du Trocadéro, l'association ATD-Quart Monde célèbre la journée mondiale du refus de la misère. Mais, monsieur le ministre, depuis quelques semaines, vos directeurs départementaux refusent de signer les conventions individuelles emploi-solidarité, sauf pour quelques catégories spécialement visées. A l'orée de l'hiver, eu égard aux difficultés des familles, nous risquons d'allonger le cortège des personnes en très grande difficulté.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait revenir à la situation antérieure et même élargir les contrats emploi-solidarité à d'autres catégories en difficulté ? Je pense aux femmes isolées, de plus en plus nombreuses, qui ont charge de famille, à tous les jeunes à la recherche d'une formation, à ces foyers dont le quotient familial ne permet pas d'atteindre le revenu minimum. Je pense aussi à tous ces jeunes gens et jeunes filles issus de l'immigration et qui peuplent nos quartiers périphériques : ils ont souvent parfaitement réussi leur scolarité mais ne trouvent pas leur place sur le marché du travail, surtout en ces périodes de tension. Je pense également à toutes celles et à tous ceux dont le contrat emploi-solidarité n'est pas renouvelé et qui vont grossir les listes des ANPE.

Avez-vous des solutions de rechange ? Ne pensez-vous pas qu'il faille faire jouer plus encore la solidarité nationale envers tous les exclus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question le jour où les besoins sociaux les plus urgents et les plus douloureux sont mis en exergue.

M. Jean Tardito. Absolument ! Y compris pour le forfait hospitalier !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je précise que les CES restent accessibles à tous les chômeurs de plus d'un an et à tous les RMistes.

Mais la vérité m'oblige à dire que nous avons dû tenir compte, dans une circulaire de début août, de la loi de finances initiale, qui prévoyait la signature de 650 000 CES environ au cours de l'année. Or, au rythme où étaient signés ces contrats, il y en aurait eu plus de 700 000. Il était donc nécessaire de rappeler que l'on ne pouvait pas dépasser les prévisions chiffrées de la loi de finances. Cela nous a conduits à rappeler qu'il fallait, non pas exclure des gens, mais respecter certaines priorités ; j'observe d'ailleurs que tel est le souhait exprimé dans votre question.

M. Jean Tardito. Les priorités ont des limites !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Il faut respecter, je le répète, la hiérarchie des priorités.

M. Jean Tardito. Ce sont toujours les mêmes qui paient !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Le CIE remplit aujourd'hui une partie de cette mission d'intégration pour les chômeurs de longue et de très longue durée. Plus de 70 000 CIE ont été signés, ce qui nous laisse penser que les objectifs seront atteints et qu'un certain nombre de chômeurs de longue et de très longue durée réintégreront enfin le monde du travail. Voilà qui n'est pas suffisant pour nous satisfaire, mais qui doit nous encourager à continuer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

OFFICES D'HLM

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Comme l'a rappelé M. Warhouver, c'est aujourd'hui le huitième anniversaire de la déclaration du père Joseph Wresinski, inscrite sur une dalle du Trocadéro : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

Ce soir, à dix-huit heures, nous serons sûrement nombreux au Trocadéro pour nous recueillir et célébrer cet anniversaire.

M. Jean-Claude Lefort. Ça ne coûte pas cher !

M. Georges Chavanes. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous rassuriez à cette occasion les offices d'HLM.

Le premier problème qui se pose à une personne en difficulté est celui du logement. Or trop d'offices d'HLM connaissent des situations très difficiles. Le congrès de Montpellier a montré qu'un certain nombre de dispositions prévues étaient inquiétantes. Je crois savoir que le Gouvernement est revenu sur certaines d'entre elles.

Il s'agissait d'abord de prélever 33 p. 100 des produits financiers des offices d'HLM. Ce prélèvement, équivalent à 600 millions de francs par an, aurait mis en situation de déficit pratiquement tous les offices d'HLM de France

car ces offices ne réussissent à équilibrer leur budget que par le biais des produits financiers. J'en sais quelque chose dans mon département et particulièrement dans ma ville.

Pouvez-vous nous confirmer que l'idée de ce prélèvement ne sera pas reprise ?

Par ailleurs, vous avez prévu des surloyers pour les ménages qui disposent de revenus suffisants...

M. Jean-Claude Lefort. Les riches !

M. Georges Chavanes. D'une façon générale, les offices d'HLM ne sont pas contre ce dispositif. Ils ne demandent qu'une chose : que le produit des surloyers leur soit maintenu car les actions à mener en faveur des logements sociaux sont innombrables, notamment pour ce qui concerne leur entretien et leur réhabilitation. Nous vous demandons donc de faire en sorte que le produit des surloyers soit réservé aux offices d'HLM. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Pierre-André Périssol, ministre du logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner en ce jour du huitième anniversaire de la pose de la dalle du Trocadéro, sur laquelle je serai avec vous tout à l'heure (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)...

M. Jean-Pierre Brard. C'est indécent !

M. le ministre du logement. ... que le logement est un élément clé de la lutte contre l'exclusion. Je dirai même qu'il marque la frontière entre l'insertion et la marginalisation.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas Chaillot, c'est Lourdes !

M. le ministre du logement. C'est pourquoi le Gouvernement a lancé un plan de 10 000 logements d'extrême urgence et de 10 000 logements d'insertion pour répondre aux besoins. C'est pourquoi également nous n'avons pas hésité non plus à réquisitionner 500 logements. Et je n'hésiterai pas à continuer si besoin est. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gaysot. C'est courageux !

M. le ministre du logement. Vous avez évoqué la question du surloyer. Je l'évoquerai à mon tour très volontiers car, pour nous, l'instauration d'un surloyer est un acte de justice ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Lorsqu'un locataire de HLM a des revenus qui dépassent de plus de 40 p. 100 le plafond de ressources...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Répondez plutôt à la question !

M. le ministre du logement ... il nous semble juste qu'il s'acquitte d'un complément de loyer de solidarité.

M. Jean-Claude Gaysot. Vous allez créer des ghettos !

M. le ministre du logement. Non, il ne s'agit pas de créer des ghettos. Pour nous, la ville, ce n'est pas, d'un côté, les riches et, de l'autre, les pauvres. Mais il nous semble juste que quelqu'un qui dispose de plus de 28 000 francs de revenus et qui habite une HLM à Paris, acquitte un surloyer de 230 francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Tiberi. Oh !

M. le ministre du logement. En province, quand on a un revenu de plus de 18 000 francs par mois, il est juste de payer un supplément de 35 francs.

M. Jean Tiberi. Pourquoi le ministre cite-t-il Paris ?

M. le ministre du logement. Vous dites, monsieur Chavanes, que cet argent supplémentaire doit rester dans la caisse des offices. Puis-je vous rappeler que, les surloyers n'étant pas obligatoires, plus d'un organisme sur deux ne les appelle pas ? Ne parlons pas, dans ces conditions, de « maintien ».

M. Jean Tiberi. Le surloyer est pratiqué à Paris !

M. le ministre du logement. Il nous semble tout à fait juste qu'il y ait un prélèvement au niveau de la collectivité parce qu'il existe aujourd'hui 250 000 logements d'HLM qui sont occupés par des locataires...

M. Jean-Pierre Brard. Mettez-les donc sur le trottoir !

M. le ministre du logement. ... dont les ressources dépassent de plus de 40 p. 100 le plafond. N'oublions pas que nous devons financer – l'effort est considérable – 80 000 PLA par an !

S'agissant de votre dernière question, nous l'examinons en tenant compte de la situation des organismes d'HLM. Je peux vous donner toutes les assurances que nous tiendrons compte de l'avis des parlementaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations et huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Tout ça, c'est du pipeau !

M. Jean Tiberi. C'est inacceptable !

M. Patrick Balkany. Le maire de Paris a raison !

M. le président. Nous passons à la question suivante.

ÉCOLE NATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Guy Tessier.

M. Guy Tessier. Monsieur le président, ma question, qui porte sur la région marseillaise et a trait à la marine marchande, s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.

Le 19 octobre doit se tenir, à l'initiative du directeur des gens de mer et de l'administration générale au ministère des transports, une réunion de travail... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. M. Tiberi n'a pas l'air content !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur Tessier.

M. Guy Tessier. Monsieur le président, la gauche ne s'intéresserait-elle pas à la marine française ? (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Tessier !

M. Christian Bataille. Vive la marine !

M. Guy Tessier. Le 19 octobre, disais-je, une réunion de travail doit se tenir avec les quatre directeurs des écoles nationale de Nantes, de Saint-Malo, du Havre et de Marseille. La réflexion porterait, nous dit-on, sur le devenir des filières de formation dans certaines écoles, et notamment dans celle de Marseille.

Comme vous le savez, l'École nationale de la marine marchande de Marseille assure, grâce à un enseignement de haute qualité, la formation des capitaines de première classe, des capitaines de deuxième classe et des officiers mécaniciens. Il semblerait que soit envisagé, à court ou moyen terme, le transfert de ces filières vers les écoles du Havre et de Nantes, pour transformer celle de Marseille en simple centre de stage bénéficiant à des hôtes étrangers.

L'idée du stage n'est pas sur le fond, critiquable, mais elle n'est acceptable que si elle est inscrite dans un cadre complémentaire aux formations classiques initialement dispensées. Si tel n'était pas le cas, cela signifierait purement et simplement la fermeture de l'école de Marseille ou, à tout le moins, la perte de son statut d'école nationale.

Il va de soi, monsieur le ministre, que, si les raisons de cette inquiétude étaient confirmées, la mesure décidée appellerait mes plus grandes réserves, voire ma totale désapprobation ainsi que celle de tous mes collègues élus de Marseille et de sa région. Outre le fait que l'école nationale de Marseille est la seule des quatre établissements à disposer d'un centre thermique opérationnel, le nombre des candidats qui se présentent au concours d'entrée est largement supérieur à celui des trois autres écoles.

Je souhaite vous persuader que la présence de l'école nationale sur le territoire marseillais constitue un élément majeur de redynamisation des activités maritimes du port de Marseille, qui est le premier port français...

M. le président. Justement, monsieur Tessier, il faudrait arriver au port. *(Sourires.)*

M. Guy Tessier. Mais je souhaitais vous amener à bon port, monsieur le président. *(Sourires.)*

Ma question, monsieur le ministre, sera simple (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) : entendez-vous préserver les filières de formation des officiers de la marine marchande à l'École nationale de Marseille ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État au développement rural *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*...

M. Jean-Claude Lefort. Au développement rural ?

M. le président. ... et à lui seul !

M. Raymond-Max Aubert, secrétaire d'État au développement rural. Mesdames, messieurs les députés, l'espace rural va jusqu'au littoral, ce que vous n'ignorez sans doute pas. *(Sourires.)*

Monsieur Tessier, permettez-moi d'abord de vous présenter les excuses de M. Bernard Pons, qui, retenu à Toulouse, m'a chargé d'être son interprète.

Votre question témoigne d'un attachement légitime à l'école nationale de la marine marchande de Marseille.

Vous aviez fait part à M. Pons de votre inquiétude relative à la préservation des filières de formation des officiers de la marine marchande au sein de cette école, une des quatre écoles nationales de la marine marchande avec celles de Nantes, de Saint-Malo et du Havre.

Je peux vous assurer que le Gouvernement entend non seulement maintenir au sein de cet établissement les formations initiales dispensées aux élèves officiers, mais également conforter son développement, notamment dans le domaine de la formation continue.

A cet égard, l'école organise de nombreux stages qui permettent à ceux qui les suivent de nouer des contacts fructueux avec des partenaires de diverses origines, tous appelés à travailler sur le même terrain professionnel. L'école de la marine marchande de Marseille, comme les autres écoles, assure ainsi une qualification de haut niveau, tant en formation initiale qu'en formation continue. La place et le rôle de ces écoles dans la réalisation d'une ambitieuse politique maritime...

M. Jean-Claude Lefort. Et rurale ! *(Sourires.)*

M. le secrétaire d'État au développement rural. ... sont évidemment essentiels.

M. Jean Glavany. Nous avons un gouvernement finissant !

M. le secrétaire d'État au développement rural. En ce qui concerne plus particulièrement l'école nationale de Marseille, sa situation géographique sur le pourtour de la Méditerranée est l'un des gages de sa pérennité.

Par ailleurs, je vous confirme que, dans les prochains jours, se tiendra un séminaire ayant pour thème l'éducation maritime. Il aura pour objectif de dégager les grands axes d'une doctrine d'éducation maritime intégrée du secondaire au supérieur et prenant en compte les politiques de formation professionnelle conduites par les conseils régionaux.

Il me semble, monsieur le député, que ces différents éléments seront de nature à apaiser vos craintes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

AUGMENTATION DU FORFAIT HOSPITALIER ET MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé...

M. François Rochebloine. Elle n'est pas là !

M. Laurent Cathala. ... qui vient de donner des directives budgétaires qui traduisent une réduction drastique du taux directeur des établissements hospitaliers.

M. Jean Tardito. Il faudrait supprimer le taux directeur !

M. Laurent Cathala. Dans le même temps, a été annoncée une augmentation arbitraire, brutale et autoritaire du forfait hospitalier.

En reportant l'impopularité de cette mesure sur les mutuelles et en réduisant l'accès aux soins de nos concitoyens, madame le ministre, vous allez à l'encontre des

déclarations officielles du Gouvernement concernant, par exemple, sa volonté de dialogue et de concertation pour la réforme de fond de la sécurité sociale. Vous contredisez également vos propres déclarations et celles du Président de la République quant à la préservation de notre système de protection sociale.

Etes-vous en mesure d'engager une action volontariste pour aboutir à une véritable maîtrise des dépenses de santé, sans pour cela démanteler l'hôpital public ni élargir la fracture sociale? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Cathala, nous devons impérativement fixer le taux directeur à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre : c'est la loi hospitalière qui a fixé ce calendrier, qui s'impose au Gouvernement. La tenue des forums régionaux pour la protection sociale ne peut pas remettre en cause les procédures d'élaboration des budgets des hôpitaux. C'est une première réalité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Ça ne sert à rien, alors !

M. Etienne Garnier. Aucun rapport !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Pour élaborer leur budget, les hôpitaux doivent connaître suffisamment à l'avance les dotations qu'ils recevront de l'assurance maladie et la progression des ressources dont ils bénéficient par ailleurs, telles que le forfait hospitalier.

Je vais maintenant m'expliquer sur le fond.

Le taux directeur pour 1996 est fixé à 2,1 p. 100. Il exprime, c'est vrai, la volonté du Gouvernement de ralentir la progression des dépenses hospitalières, qui, je vous le rappelle, représentent plus de 260 milliards de francs par an.

Mais le tiers de l'accroissement des moyens hospitaliers sera réservé à la modernisation et à la réorganisation des établissements sur une base contractualisée.

La fixation de ce forfait ne préjuge pas de la réforme hospitalière sur laquelle se penche actuellement le haut conseil de la réforme hospitalière.

J'ajoute que ce nouveau taux directeur se veut être un instrument au service d'une meilleure organisation hospitalière.

M. Arthur Dehaine. Voilà !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. J'en viens au forfait hospitalier.

Il est vrai que son relèvement va au-delà de sa stricte actualisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. On ne vous le fait pas dire !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Si l'actualisation avait été calculée exactement en fonction de la part du forfait dans le financement des dépenses hospitalières, elle aurait conduit à une augmentation de dix francs. Un effort complémentaire de cinq francs a été prévu.

M. Jean-Claude Lefort. Qui paie ?

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Je voudrais rappeler à l'Assemblée trois éléments.

Premièrement, la disposition ne s'applique pas aux personnes en difficulté,...

M. Jean-Claude Lefort. Qui paie ?

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... ni aux bénéficiaires du RMI, ni à ceux de l'aide sociale ou de l'aide médicale gratuite.

M. Jean-Claude Lefort. Et la fracture sociale ? Où est-elle ?

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Vous voulez des réponses ? Eh bien ! Je vous les donne et elles me semblent importantes !

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'êtes pas compétent !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Deuxièmement, le relèvement a pour objectif de financer les priorités que sont, notamment, la prise en charge du traitement de l'hépatite C et du traitement du sida. Je ne crois d'ailleurs pas qu'il y ait lieu de discuter du poids que fait peser sur les journées hospitalières notamment la prise en charge du traitement de l'hépatite C. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Troisièmement, l'effort devra être apprécié dans l'ensemble de la réforme que le Gouvernement envisage de présenter au Parlement à l'issue du débat parlementaire qui aura lieu le mois de novembre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Cinq francs sur les pauvres, cinq francs sur les riches !

SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre du travail, je ne peux laisser passer la réponse que vous venez de faire à M. Cathala.

M. Etienne Garnier. Vous avez raison !

M. Jacques Guyard. En fait, vous vous obstinez à vouloir réduire le déficit de la sécurité sociale en faisant peser la charge toujours plus sur les malades, en réduisant la qualité des prestations et en étranglant les hôpitaux sans indiquer les économies possibles. Car – et c'est le grand reproche que nous vous adressons – vous vous en tenez à des réductions banalisées, à des réductions générales, qui ne visent pas au cœur le problème de l'engagement des dépenses médicales.

Déjà, la France est le pays d'Europe occidentale où la maladie est le plus mal prise en charge par la sécurité sociale (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

M. Christian Bataille. C'est la vérité !

M. Jacques Guyard. ... et où les remboursements sont les plus faibles.

M. Jean-Luc Reitzer. Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

M. Jacques Guyard. En dépit de ce que vous avez indiqué, vous devez savoir que l'hôpital, avec un forfait hospitalier de soixante-dix francs par jour, deviendra inaccessible aux citoyens qui sont payés au SMIC ou qui travaillent de manière irrégulière. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En même temps que vous rendez l'hôpital inaccessible, vous menacez de casser les mutuelles, qui sont le meilleur des compléments à la sécurité sociale, parce qu'il s'agit d'un système d'assurance volontaire et d'un système d'assurance efficace, équitablement partagé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'ores et déjà, une bonne partie des jeunes qui travaillent irrégulièrement ne prennent pas de mutuelle parce qu'ils gardent le peu d'argent dont ils disposent pour vivre. Vous êtes en train de menacer ce système complémentaire de la santé publique française, qui a fait, pendant un temps, notre fierté et qui est en train de se dégrader sous nos yeux.

Je demande au Gouvernement comment il compte aborder vraiment le problème des économies de gestion dans le domaine de la santé dans une vraie concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jean-Claude Lefort. Qu'a-t-il à voir avec la question ?

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. C'est moi qui vous répond parce que Mme le ministre est empêchée et que je dois pouvoir vous donner quelques explications en tant que responsable de certains forums qui ont lieu en province...

M. Jean-Claude Gayssot. Ça ne sert à rien les forums !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... et auxquels, je l'observe, les partenaires sociaux ont bien voulu accepter de participer.

Je ne m'abriterai pas derrière les précédents mais qu'il me soit permis de rappeler que l'augmentation du forfait hospitalier avait été de dix-sept francs en 1991. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Certes, ce n'est pas une réponse : la vraie réponse, comme j'ai pris la peine de l'expliquer, c'est que la loi hospitalière fait obligation au Gouvernement de fixer en temps utile aux hôpitaux les données d'élaboration de leur budget. Mais j'ai dit aussi, avec la même insistance, que le Premier ministre et le Gouvernement entendaient revenir devant cette assemblée pour un grand débat qui devrait permettre, avec le Parlement,...

M. Jean-Claude Gayssot. Vous avez déjà décidé !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... de mettre au point le dispositif susceptible de conduire à engager structurellement des réformes propres à consolider notre assurance maladie,...

M. Jean-Claude Lefort. C'est quand qu'on va où ? (*Sourires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. ... dont les importants déficits doivent être conjurés dans l'intérêt même de l'institution. Et j'observe, monsieur le député, que, dans les forums régionaux où sont présents les membres de la mutualité, le débat, qui n'est pas aisé – il est même parfois vif – reste toujours marqué de notre attachement commun à la sécurité sociale. Ceux qui nieraient aujourd'hui les déficits et le besoin impérieux de les combler seraient irresponsables. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat au développement rural et porte non pas sur les ports mais sur le monde rural.

Nous sommes tous convaincus que le monde rural peut et doit être une chance pour résoudre les difficultés de notre pays. Il offre en effet une solidarité de proximité face à l'exclusion. Il offre aussi l'avantage de permettre de résoudre concrètement les problèmes qui se posent en matière sociale. C'est pourquoi le Président de la République a fait du développement rural une priorité, ce qui se concrétise par le fait que vous soyez responsable de ce secteur dans le gouvernement de M. Alain Juppé.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. Antoine Joly. Nous pouvons nous en féliciter. Mais le pari du développement rural ne sera gagné que si dans le monde rural il y a un accès égal aux services publics locaux.

La semaine dernière, en conseil des ministres, vous avez annoncé le prolongation du moratoire sur la fermeture de ces services. Cette annonce a été accueillie avec satisfaction par les acteurs du monde rural. Mais ceux-ci souhaitent qu'on leur garantisse qu'à ce dispositif, nécessairement transitoire, sera demain substitué un dispositif permanent qui assurera le libre accès aux services publics locaux et aux entreprises publiques.

Je souhaite que vous nous indiquiez les modalités de mise en œuvre de cette politique et que vous nous précisez son calendrier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au développement rural.

M. Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural. Monsieur le député, nous connaissons votre attachement à la politique d'aménagement du territoire. A plusieurs reprises, vous avez appelé notre attention sur des dossiers propres à votre circonscription de la Sarthe.

Vous l'avez rappelé la semaine dernière, le Gouvernement a décidé de prolonger le moratoire sur toute suppression de service public en milieu rural.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au développement rural. Ce sera maintenu tant qu'une double procédure ne sera pas menée à terme. Une procédure locale d'abord, avec la mise en place de commissions départementales chargées d'examiner un schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics. Une procédure nationale ensuite : le Gouvernement engage des négociations avec les grandes entreprises publiques – EDF, GDF, La Poste, Télécom, la SNCF – afin de fixer, avec elles, les contraintes d'aménagement du territoire qui seront contenues dans des contrats de service public que nous signerons ensemble. Cette double procédure a naturellement pour objet d'assurer un égal accès de tous aux services publics, sur tout le territoire national.

Parallèlement, il conviendra d'améliorer la qualité de ces services publics. A la demande du Premier ministre, Bernard Pons et moi-même avons ainsi engagé une

réflexion sur tout ce qui pourrait contribuer à cette amélioration en faisant appel aux principes de polyvalence, de mobilité et de partenariat.

Seront ainsi réunies, avant la fin de 1996, les conditions propres à assurer des services publics de qualité dans l'ensemble du territoire national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

RETOUR VOLONTAIRE DES HAÏTIENS DE SAINT-MARTIN

M. le président. La parole est à M. André Lesueur.

M. André Lesueur. Ma question s'adresse à M. le ministre de la coopération.

Monsieur le ministre, la décision gouvernementale d'aider au départ volontaire d'Haïtiens vivant à Saint-Martin a quelquefois été mal interprétée. Nous savons tous qu'il n'était pas dans l'intention du Gouvernement de traiter cette question avec désinvolture et légèreté. Ce qui nous conforte dans cette appréciation, c'est l'effort de coopération très important que réalise la France dans des domaines permettant à l'autorité légitime de Haïti de structurer l'Etat de droit.

Je vous propose, monsieur le ministre, que la coopération décentralisée, qui nous a permis de transférer en Haïti un savoir-faire en matière d'aménagement et d'équipements de santé, par exemple, soit relancée sur des microprojets liés directement à la possibilité, pour les Haïtiens de Saint-Martin, de retourner chez eux dans les meilleures conditions, et cela sans créer de nouvelles difficultés à un gouvernement ami. Si ces conditions venaient à se réaliser, les collectivités locales, toutes tendances confondues, accepteraient d'y prendre part, j'en suis convaincu.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à vous engager dans cette voie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, comme vous l'avez bien précisé, il ne s'agit nullement d'expatriations forcées mais bien de retours volontaires à Haïti de personnes auxquelles la France assure un accompagnement social et humanitaire.

Vous avez également parlé de coopération décentralisée : cela est exactement dans l'axe prioritaire que le ministère de la coopération veut donner à son action dans cette zone et ailleurs. Dans quelques semaines, à Paris, le ministère de la coopération sera d'ailleurs présent au congrès des maires pour proposer son aide à la coopération décentralisée, de façon que les collectivités locales, les municipalités, les départements, les régions puissent contracter avec les régions et les pays qui voudraient travailler avec nous.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le ministre délégué à la coopération. Vous avez également souligné que cette coopération décentralisée apportait une connaissance technique, une connaissance de proximité, actuellement très utiles à Haïti sur certains sujets – je veux parler de l'école, des travaux publics, de la santé, des problèmes judiciaires, de la gestion des entreprises. La France s'engagera dans cette voie aux côtés

des collectivités locales de votre département. Sachant d'ailleurs que vous y serez probablement demain, je vous invite à les solliciter pour qu'elles puissent elles-mêmes prendre l'attache des collectivités locales de Haïti.

Nous allons soutenir cette action, mais cela supposera naturellement un retour. Chaque fois que la France engagera une opération de proximité aux côtés des collectivités locales, elle demandera en effet en retour que les flux migratoires soient maîtrisés dans l'intérêt à la fois de notre département de la Martinique et de l'île d'Haïti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CLAUSE DISCRIMINATOIRE DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE

M. le président. La parole est à M. Robert Huguenard.

M. Robert Huguenard. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Lors de la rentrée universitaire, les étudiants ont trouvé, dans leur dossier d'inscription, une offre de contrat pour souscrire une assurance complémentaire maladie. A ce contrat, proposé par un grand groupe d'assurance, était joint un questionnaire permettant d'exclure les étudiants atteints d'affections graves ou chroniques ainsi que les femmes enceintes et les personnes atteintes du virus du sida.

M. Daniel Vaillant. Scandaleux !

M. Robert Huguenard. En vertu de la convention assurance et sida, signée en 1991 avec les pouvoirs publics, il est possible aux assureurs de recourir à de tels questionnaires de santé. Des dispositions dérogatoires à la loi anti-discrimination de 1990 sont, en effet, prévues. Mais, jusque-là, les assurances complémentaires santé des étudiants étaient proposées uniquement par des mutuelles observant les principes d'équité et de non-discrimination. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) La volonté d'un grand groupe d'assurance de s'implanter dans les universités en procédant d'entrée à une sélection médicale apparaît comme une tentative qui pourrait se généraliser à tous les assurés.

Je souhaiterais connaître la position du Gouvernement sur ce dossier qui introduit une distinction au sein de la communauté étudiante, provoquant même un certain trouble. Ne serait-il pas temps de revoir le champ d'application de l'alinéa de la loi de 1990 qui permet aux assureurs de déroger au principe de non-discrimination ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jean Tardito. C'est un *one man show* ! (*Sourires.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Huguenard, c'est en effet une vraie question que vous soulevez, et je vous en remercie.

Le Gouvernement est bien au fait de cette proposition de contrat excluant les catégories que vous avez énumérées. Mme Hubert a bien insisté pour que je vous dise,

d'abord, que le Gouvernement a immédiatement saisi le Conseil national du sida, ensuite qu'il a clairement demandé au groupe d'assurance concerné de reconsidérer sa position – et tout nous laisse penser qu'il sera amené à le faire.

Cela étant, vous avez parfaitement raison. Le législateur doit probablement s'interroger : ne devra-t-on pas aller plus loin pour éviter que ce type de ségrégation ne se reproduise dans certaines pratiques contractuelles ? Il ne m'appartient pas de répondre à une telle question, mais je reconnais avec vous qu'elle se pose. En tout cas, le ministère de la santé et le Gouvernement ont pris toutes les dispositions pour que la compagnie d'assurances revienne le plus rapidement possible sur cette disposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MISÈRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. C'est aujourd'hui la journée mondiale de lutte contre la misère. Tous ceux qui, sur le terrain, sont confrontés à cette réalité, tous ceux qui s'y intéressent, voient chaque jour s'élargir les fractures, s'aggraver la déstabilisation de familles au sein desquelles se conjuguent la détresse matérielle avec la désespérance morale. Aussi suis-je un peu choqué d'entendre certains de nos collègues dire aujourd'hui en versant quelques larmes de crocodile qu'ils seront présents, ce soir, place du Trocadéro alors qu'ils soutiennent, monsieur le Premier ministre, votre politique qui est à l'origine de cette fracture sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Un peu de dignité et de respect, s'il vous plaît, précisément pour les familles qui sont dans cette situation !

Monsieur le Premier ministre, vous déplorez la fracture sociale mais vous l'approfondissez à chaque fois que vous vous penchez dessus. Parce que, enfin, la hausse du forfait hospitalier, c'est vous ! L'augmentation de la TVA et la réduction du pouvoir d'achat, c'est vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. François Grosdidier. Le déficit, c'est vous ! La dette, c'est vous !

M. Jean-Pierre Brard. L'augmentation de la taxe d'habitation pour les familles les plus modestes, mesure qui concernera des millions de personnes en 1996, c'est vous !

Monsieur le Premier ministre, si vous voulez réconcilier les français et la politique, il faut réduire l'écart entre le discours et les actes. Il faut que politique et sincérité puissent se conjuguer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je vais vous donner immédiatement une occasion de démontrer que vous pouvez faire ce que vous dites. Il est une vieille revendication, mise en avant par la Jeunesse ouvrière chrétienne visant à assurer la gratuité des moyens de transport pour la recherche d'un travail. Cela pourrait être la carte Orange gratuite en Ile-de-France, par exemple.

Monsieur le Premier ministre, quelle mesure comptez-vous prendre pour que les cinq millions de personnes qui sont dépourvues de travail dans notre pays puissent ac-

complir leurs recherches sans que leurs frais de transport ne viennent réduire encore les faibles moyens dont elles disposent pour faire vivre leur famille ? Concrètement, envisagez-vous la gratuité de la carte Orange en Ile-de-France et des moyens de transport dans les autres parties du pays ?

M. Jacques Myard. On rase gratis !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà comment aller, ce soir, place du Trocadéro sans avoir un comportement philistin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Vous avez fait une longue énumération, monsieur le député, qui témoigne de votre part d'un accès d'amnésie considérable par rapport aux deux septennats qui viennent de s'écouler. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je me bornerai à vous répondre que le contrat Initiative-emploi, qui permet d'ores et déjà à 70 000 chômeurs de longue durée d'être insérés dans l'entreprise, c'est nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les 10 000 logements d'extrême urgence et les 10 000 logements d'insertion dont M. Périssol a dit tout à l'heure qu'ils seraient prêts pour l'hiver, c'est nous !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nous !

M. le Premier ministre. La prestation autonomie, qui va permettre dans les mois qui viennent à 400 000 personnes âgées de rester à domicile avec une aide pour les gestes de la vie quotidienne, c'est nous !

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nous !

M. Michel Fromet. L'augmentation du taux de la TVA, c'est vous !

M. le Premier ministre. Alors, ce soir, nous n'aurons aucun scrupule à nous rendre place du Trocadéro pour témoigner de notre volonté de réduire la fracture sociale. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mon rappel

au règlement se fonde sur l'article 21, qui précise comment doivent être effectuées les modifications à la composition d'un groupe.

Ce matin, j'ai, comme d'habitude, lu attentivement le « Feuilleton » que vous voulez bien mettre à notre disposition, en l'occurrence le n° 291 du mardi 17 octobre. Et à la page 19, j'ai découvert la chose suivante :

« Groupe République et Liberté.

(22 membres au lieu de 23.)

– Supprimer le nom de M. Georges Sarre.

Liste des députés n'appartenant à aucun groupe.

(4 au lieu de 3.)

– Ajouter le nom de M. Georges Sarre. »

Et immédiatement après :

« Groupe République et Liberté.

(23 membres au lieu de 22.)

– Ajouter le nom de M. Georges Sarre.

Liste des députés n'appartenant à aucun groupe.

(3 au lieu de 4.)

– Supprimer le nom de M. Georges Sarre. »

Comment peuvent s'expliquer ces curieux aller et retour à l'intérieur et à l'extérieur d'un groupe ? Je vous remercie, monsieur le président, de la réponse que vous voudrez bien nous donner.

M. le président. Je pourrais me borner à une réponse qu'en d'autres lieux on qualifierait de réponse « langue de bois » et vous faire valoir que chaque député dispose de la plus entière liberté d'adhérer au groupe de son choix et, le cas échéant, de modifier, aussi souvent qu'il le désire et pour des raisons dont il est seul juge, son appartenance à ce groupe.

Mais je ne m'en tiendrai pas là. Sachez, monsieur Gantier, que notre règlement, en dépit des modifications multiples que nous lui apportons, conserve un certain nombre de rigidités avec lesquelles il est difficile d'en finir : si M. Georges Sarre n'avait pas procédé à la gymnastique dont vous venez de rappeler le détail, il n'aurait pu, paradoxalement, adhérer à une commission, contrairement à ce que prévoit, par ailleurs, ce même règlement.

Mon seul regret est que, compte tenu des dates, le même feuilleton décrit les deux opérations. Eussent été deux feuillets différents, la chose vous aurait peut-être échappé... En tout cas, je veux rendre hommage à votre lecture fidèle de ce document.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien, monsieur Gantier ! (*Sourires.*)

M. le président. Et je ne saurais trop engager l'ensemble de nos collègues à en faire autant. (*Applaudissements et sourires sur divers bancs.*)

3

LOI DE FINANCES POUR 1996

Discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1996 (n°s 2222, 2270).

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

M. Charles Ehrmann. Cela ne va pas être facile !

M. Jean-Claude Lenoir. Oui, mais le ministre est bon !

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord rendre hommage à votre commission des finances, à son président, à son rapporteur général, à l'ensemble des commissaires pour l'excellente qualité du travail qu'ils ont accompli. Je salue l'imagination mise au service de l'équité et de l'équilibre de nos finances publiques.

Au moment où s'engage la discussion budgétaire, leur réflexion, leur expertise, éclairent votre assemblée, mais aussi le Gouvernement en apportant une analyse des dispositions budgétaires et fiscales qui se nourrit d'expériences multiples de terrain et d'un débat dont je mesure la richesse, la clairvoyance et le courage.

Le projet de loi de finances pour 1996 exprime une priorité et une conviction : la priorité, c'est de préserver la cohésion sociale et l'emploi, la conviction c'est qu'un tel objectif resterait incantatoire sans une réduction drastique des déficits publics.

Tel est le sens de ce budget. Deux chiffres en témoignent : le déficit diminue de 10 p. 100, alors que les crédits en faveur de l'emploi augmentent de 21 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995.

En poursuivant la réduction des charges qui pèsent sur le travail, nous favorisons une augmentation du contenu en emplois de la croissance. En réduisant les déficits, nous encourageons la baisse des taux d'intérêt et nous créons les conditions d'une croissance saine et durable.

Pendant toute la discussion budgétaire nous devons avoir à l'esprit cette exigence de réduction des déficits publics. Elle n'a sans doute jamais été à ce point impérative.

Je ne reviendrai pas ici sur le cadrage décrit dans le rapport économique et financier. Il me paraît plus utile de commenter les inflexions récentes du rythme de croissance dont les perspectives, à terme, restent bonnes.

Comme l'ensemble des pays industrialisés, la France subit un léger ralentissement par rapport aux prévisions faites au milieu de l'été. Ce ralentissement n'épargne aucun des pays de l'Europe, et les Etats-Unis eux-mêmes ont connu un freinage marqué. Nous savons bien que notre économie est soumise aux contraintes internationales. L'art de la prévision porte à l'humilité.

En tout état de cause, le ralentissement en cours a été pris en compte dans nos estimations. Je vous rappelle qu'il y a un an la prévision de croissance s'établissait à 3,1 p. 100, qu'en mars dernier elle progressait pour atteindre 3,3 p. 100. Il nous paraît aujourd'hui prudent de la ramener à 2,9 p. 100. Vous le voyez, l'art de la prévision est particulièrement difficile.

Ce qui est plus préoccupant, indépendamment du freinage de la croissance, c'est l'amplification des pertes de recettes fiscales qui avaient été estimées à 10 milliards de francs dans le collectif. En exécution au 31 décembre prochain, elles atteindront sans doute plus de 30 milliards de francs.

Trois facteurs principaux peuvent être mis en avant pour expliquer ces moins-values qui touchent notamment la TVA, l'impôt sur les sociétés et la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Premièrement, la croissance, en 1995, a été tirée par l'investissement et les exportations qui donnent lieu à récupération ou sont exonérés de TVA. Son contenu est donc « pauvre » en recettes de TVA.

Deuxièmement, la faiblesse de l'impôt sur les sociétés s'explique à la fois par l'impact différé de la récession de 1993 et par la poursuite du marasme immobilier en 1994.

Il est vraisemblable que l'importance des reports déficitaires hérités de la récession a conduit de très nombreuses entreprises à imputer sur leurs revenus de l'année 1994 les déficits antérieurs, réduisant en conséquence la liquidation de l'impôt payé en 1995 – la liquidation de l'impôt et les acomptes d'impôts sur les sociétés.

De même, les provisionnements effectués à la suite de la crise de l'immobilier ont pesé sur les résultats notamment dans le secteur bancaire.

Troisième source de moins-values, la diesélisation accélérée du parc automobile français conduit à une baisse du rendement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Ces pertes de recettes ont été pleinement intégrées lors de la préparation du projet de budget pour 1996, je m'empresse de vous le dire. Il n'y a donc pas d'effet de base sur celui-ci qui nous conduirait à une révision à la baisse des recettes prévisionnelles.

Quelle que soit l'évolution spontanée du budget de 1995, je voudrais rappeler ici de la manière la plus ferme notre volonté de maintenir le déficit au niveau que vous avez voté, c'est-à-dire 322 milliards de francs.

Dans l'immédiat, nous allons procéder à plusieurs milliards d'économies. J'étudie par ailleurs un ensemble de mesures qui seront calibrées pour couvrir la totalité du redressement à opérer.

Dans ces conditions, le collectif de fin d'année exprimera un effort consenti par l'ensemble des départements ministériels. J'ajoute que les ouvertures de crédits qui seraient indispensables devront être strictement gagées par des annulations équivalentes. Ainsi le cap sera tenu !

S'agissant de 1996, j'ai bien pris note que la moyenne des prévisions de croissance issue du groupe technique de la commission des comptes de la nation était légèrement inférieure à notre hypothèse. Elle s'établit, en effet, à 2,5 p. 100 dans une fourchette assez large allant de 2 à 3 p. 100. Les prévisions des organisations internationales se situent, quant à elles, à 3 p. 100 pour l'OCDE et à 2,7 p. 100 pour le FMI.

Mais les incertitudes qui pèsent actuellement sur les perspectives de croissance en 1996 ne remettent pas en cause les prévisions de recettes inscrites dans le projet de loi de finances.

Tout d'abord, au vu des mauvaises surprises de cette année, nous avons tenu à ce que les prévisions de ressources pour 1996 soient prudentes et sincères. Ainsi, la progression en francs constants des recettes fiscales nettes, hors mesures nouvelles du collectif et du projet de loi de finances initial, n'excède pas 1,8 p. 100. Elle est donc inférieure d'un point à celle du volume du PIB.

Ensuite, il ne faut pas oublier que les recettes fiscales de 1996 dépendent, pour une bonne part, de revenus perçus en 1995, qui sont déjà largement acquis.

Enfin, les divergences entre les prévisionnistes portent moins sur la consommation des ménages que sur l'investissement productif et la demande étrangère, et n'affectent donc que très partiellement les recettes de TVA.

Mais, au-delà des taux de croissance et des fluctuations conjoncturelles, c'est sur les atouts fondamentaux de l'économie française que je souhaiterais insister. J'en citerai trois.

Premier atout : le contenu en emplois de la croissance française s'est sensiblement accru.

Alors que dans le passé notre croissance a été moins riche en emplois que chez nos principaux partenaires, la tendance commence à s'inverser. Depuis un an, 220 000 emplois salariés supplémentaires ont été créés ce qui représente une hausse d'environ 1,5 p. 100 des effectifs. Or, au cours de la même période, et avec une croissance du PIB pourtant voisine, le nombre des salariés a stagné en Allemagne et a progressé à un rythme deux fois moins élevé au Royaume-Uni. La croissance a donc été plus créatrice d'emplois en France que chez nos partenaires européens. C'est là un phénomène inédit et particulièrement encourageant.

Les mesures du projet de loi de finances doivent consolider ce mouvement par la création d'un nombre important d'emplois dès l'an prochain. Cette analyse est partagée notamment par l'OFCE qui prévoit une baisse du nombre de chômeurs de 220 000.

Deuxième atout : l'inflation est complètement maîtrisée.

Notre économie a purgé en profondeur les dérives inflationnistes qui l'affectaient jusqu'au début des années quatre-vingt. En dépit du relèvement du taux normal de la TVA, la hausse des prix à la consommation reviendra progressivement à un rythme inférieur à 2 p. 100 d'ici à la fin de 1996.

Cette faible inflation est un atout à double titre. D'une part, c'est un facteur de compétitivité, nos coûts tendant à augmenter moins vite qu'à l'étranger ; d'autre part, c'est un facteur d'efficacité économique. L'inflation est un impôt caché qui perturbe les décisions économiques. Cette taxe implicite pèse en particulier sur les ménages les plus modestes.

Les prix sont stables. Rendons-en grâce à la Banque de France. Nous sommes également attachés à la stabilité de notre monnaie. Notre impatience est relative à la baisse des taux d'intérêt. Elle est fondée sur notre volonté absolue de comprimer les déficits publics.

Troisième atout fondamental : nos excédents extérieurs records témoignent de la bonne compétitivité de notre économie. Je rappelle que, sur les douze derniers mois, au 30 juin, notre excédent commercial cumulé a atteint 106 milliards de francs.

Notre balance des transactions courantes devrait ainsi afficher un excédent de l'ordre de 1 p. 100 du produit intérieur brut en 1995, à comparer à un déficit de près de 3 p. 100 aux Etats-Unis et de près de 1 p. 100 en Allemagne. Cette situation est là encore tout à fait inédite. Elle témoigne de la haute performance des entreprises françaises et de notre potentiel de croissance.

En dépit de ces faits fondamentaux qui traduisent une bonne santé économique, les marchés sont extrêmement attentifs à notre politique budgétaire et à notre capacité à maîtriser également le déficit des finances sociales. Après les tensions récentes, il nous appartient de prouver aux marchés le sérieux et la rigueur de notre politique. Nous ne pourrions le faire qu'avec l'appui de la majorité tout entière, persuadée qu'il n'y a pas d'autre voie pour la France.

Après une série de budgets virtuels, de 1990 à 1993, après une crise profonde en 1992 et 1993, après les sinistres qui ont affecté plusieurs entreprises contrôlées par l'Etat, et que l'on avait habillés de cosmétiques comptables...

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... je crois profondément que le redressement des finances publiques est non seulement un impératif économique mais surtout la condition absolue de notre souveraineté nationale.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Le déficit chronique et le surendettement son disqualifiants.

Comment croire que notre indépendance n'est pas altérée dès lors que l'encours de la dette de l'Etat passe de 15 p. 100 du PIB en 1980 à plus de 40 p. 100 aujourd'hui ? Pour l'ensemble des administrations publiques, la dette atteindra près de 4 000 milliards de francs en 1995, soit la moitié du produit intérieur.

Conséquence immédiate, la charge de la dette publique constitue aujourd'hui, par son montant – 226,4 milliards de francs en estimation pour 1996 – le deuxième poste du budget de l'Etat.

Alors qu'elle n'absorbait que 5 p. 100 des recettes fiscales nettes en 1980, 12 p. 100 en 1990, elle en requiert aujourd'hui environ 20 p. 100 soit l'équivalent de près des trois quarts du produit de l'impôt sur le revenu.

Ce poids des charges d'intérêts limite fortement nos marges de manœuvre : en 1996, leur accroissement représentera 63 p. 100 de la progression des dépenses de l'Etat.

En outre, si nous voulions bien y regarder de plus près, nous serions tentés d'assimiler les subventions versées à certaines entreprises nationales, elles-mêmes surendettées, telles la SNCF, comme un élément significatif de complément de la charge de la dette. Nous ne pouvons pas accepter que cette évolution devienne une fatalité. C'est une menace sur notre indépendance d'action, sur notre aptitude à déterminer librement notre politique.

Réduire nos déficits et notre endettement c'est également une question de crédibilité internationale. J'étais la semaine dernière à Washington à la réunion du G7. J'y ai eu le sentiment que notre pays parlera d'une voix encore plus forte lorsque les positions qu'il prendra s'appuieront sur le caractère exemplaire et rigoureux de sa gestion.

Soyons clairs, l'impératif de réduction des déficits n'est pas uniquement imposé de l'extérieur par la contrainte de Maastricht. Que nul ne doute de notre détermination à faire en sorte que la France soit prête, dès 1997, et qu'elle se conforme en tous points aux critères de convergence que nous avons acceptés pour pouvoir nous doter de la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999 ! Mais ce n'est pas seulement parce que nous avons signé le traité de l'Union européenne que nous devons mobiliser toutes nos énergies pour maîtriser la dérive des finances publiques. C'est, plus fondamentalement, parce qu'il y va du maintien ou non de notre capacité de choisir nous-mêmes notre avenir. C'est la liberté et la souveraineté de la France qui sont en cause.

Le projet de budget pour 1996 respecte l'engagement du 5-4-3. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, le déficit sera maintenu à 322 milliards de francs en 1995.

Pour 1996, et sous réserve des modifications que nous apporterons ensemble aux dépenses, il est arrêté à un maximum de 290 milliards de francs. Mais qu'il soit bien clair que je ne verrai que des avantages à le réduire encore !

Au-delà de 1996, je m'engage devant vous à ce que le budget pour 1997 présente un déficit inférieur à 3 p. 100 du PIB.

Cet objectif est conforme au schéma que vous avez adopté dans la loi du 24 janvier 1994 relative à la maîtrise des finances publiques. Il est à notre portée même s'il exige des efforts soutenus. Est-ce être timoré que de poursuivre avec constance et volonté cet effort national ? Très franchement, je ne le crois pas.

A défaut, la dépense continuerait d'exercer un effet d'éviction non seulement financière mais aussi sociale, accroissant ainsi la fracture au sein de la société française. La rigueur que nous devons nous imposer est le gage du pacte républicain et de la cohésion sociale.

Comment y arriver ?

Il faut, en premier lieu, que l'Etat se recentre sur ses missions essentielles, qu'il abandonne l'accessoire et toutes les tâches que d'autres peuvent exercer plus efficacement. Cette action a été engagée par le Gouvernement à travers la réforme de l'Etat qui donne un cadre de cohérence et une perspective à la maîtrise des finances publiques.

Comme le Premier ministre a eu l'occasion de l'affirmer, le redressement du pays et la priorité absolue donnée à la lutte pour l'emploi exigent de l'ensemble de la collectivité nationale et de chacune de ses composantes des efforts de solidarité et de performance. L'Etat ne saurait s'exonérer de cette discipline commune. Il doit, par ailleurs, s'adapter et tirer parti d'une économie irréveriblement ouverte sur le monde.

Ainsi le programme de privatisation des entreprises du secteur public sera mené à son terme. Le rythme et le choix des entreprises dépendent du marché financier. L'Etat s'interdit de brader ses actifs.

Le recentrage de l'Etat doit nécessairement s'accompagner d'une limitation des dépenses qui s'accomplisse dans la transparence et la concertation.

Maîtriser la dépense publique est l'affaire de tous : bien évidemment celle du Gouvernement qui propose une politique et du Parlement qui l'autorise et la contrôle, mais aussi celle des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale et de l'ensemble de nos compatriotes.

Je ne crois pas que nous puissions, aujourd'hui, trancher dans la dépense sans recourir à la concertation, sans expliquer pourquoi il est nécessaire de le faire et quelles en seront les conséquences.

Je comprends l'impatience qui est la vôtre, mais je ne pense pas, pour autant, que la « potion » ne soit pas assez forte pour les Français, comme vous paraissez le regretter, monsieur le rapporteur général.

M. Jean-Claude Lefort. Astérix ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. La médecine a fait des progrès depuis le temps des purges et des saignées. (*Sourires.*) Je me contenterai, ici, de rappeler que, hors charge de la dette et des dépenses en faveur de l'emploi, les crédits diminuent en francs constants.

Plus que jamais nous devons évaluer les politiques publiques. Le commissariat général du Plan que M. le Premier ministre m'a chargé de réorganiser et de refonder

reste à votre disposition pour vous assister dans vos travaux et vous aider à apprécier l'impact et l'utilité de la dépense publique.

Votre commission des finances vous proposera des amendements tendant à réduire le montant des crédits. Il s'agit d'une initiative courageuse que je tiens à saluer. Il conviendra toutefois que vous puissiez en débattre avec chacun des ministres concernés. Je tiens toutefois à vous rendre un hommage tout particulier, car cela démontre que nous sommes en convergence sur la nécessité de maîtriser les dépenses publiques et de réduire les déficits publics.

François d'Aubert, dans quelques instants, reviendra sur le détail des mesures contenues dans le projet de loi de finances, mais retenons, si vous le voulez bien, qu'un bon budget n'est plus désormais un budget qui augmente et qu'aucune des dépenses publiques ne doit être taboue.

Je partage totalement la nécessité d'aller plus loin. C'est pourquoi nous devons retenir le principe d'un moratoire de la dépense publique. Concrètement, il s'agit d'éviter que la stratification des dépenses nouvelles, en cours d'exercice, soit un facteur substantiel de dérive. Autrement dit, les initiatives à venir devront trouver leur financement par redéploiement de crédits.

La principale conséquence de ce moratoire serait qu'une dépense nouvelle ne pourrait être mise en œuvre si elle n'était gagée de manière pérenne.

Nous sommes également favorables à une réforme de la procédure budgétaire qui permette de remplacer la relative opacité, que l'on critique parfois, et l'approche souvent conflictuelle par la transparence et la collégialité. Il faudrait, notamment, que les grandes orientations et la détermination de la marge de manœuvre budgétaire soient définies le plus tôt possible dans l'année. L'association du Parlement – qui siège désormais continuellement pendant neuf mois – à cette procédure pourrait alors prendre la forme d'un débat d'orientation.

Le redressement des finances publiques qui s'inscrit dans le cadre du budget pour 1996, s'interprète également par la volonté du Gouvernement d'engager des réformes structurelles. Nous aurons à en débattre prochainement, dès la mi-novembre s'agissant des mesures relatives à la protection sociale et dès le début de l'année prochaine, pour la réforme de notre système de prélèvements obligatoires. Les rendez-vous sont pris.

A propos de notre système de sécurité sociale, nous ne pouvons plus continuer à nous payer une solidarité à crédit comme cela a été fait dans le passé. En effet, l'Etat a dû prêter 110 milliards à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale au 1^{er} janvier 1994 et nous savons que les années 1994 et 1995 se solderont, globalement, par un nouveau déficit de 120 milliards. Or le report sur les générations futures des déficits accumulés est-il bien conforme à notre idéal de solidarité ?

L'objectif du débat est de déterminer comment maintenir un système qui demeure le ciment de la cohésion sociale tout en réduisant ses coûts, en répartissant la charge de façon plus équitable et moins défavorable à l'emploi.

Cela suppose d'abord que l'on responsabilise davantage l'ensemble des acteurs : les assurés, les professionnels de la santé, les partenaires sociaux. (*Murmures.*) Nous avons également besoin de l'aide du Parlement pour définir, ensemble, les voies et moyens du retour à l'équilibre. Il faut cesser de croire que c'est en dépensant plus qu'on améliore la protection sociale. C'est, au contraire, en

dépensant mieux et en maîtrisant l'évolution des coûts qu'on assurera la qualité et la pérennité de notre protection sociale.

Il convient aussi d'en réformer le mode de financement. Les termes de ce débat sont connus. La part des cotisations sociales assises sur les salaires représente, en France, 19 p. 100 du PIB alors qu'elle n'atteint que 12 p. 100 en moyenne chez nos partenaires.

M. Jean-Claude Lefort. Et alors ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Dans une économie mondialisée – cela ne vous a pas échappé – ce système joue contre la compétitivité de nos entreprises et contre l'emploi. Il faut donc le réformer.

Nous pourrions, à cette occasion, évoquer la question majeure du poids des cotisations sociales sur le travail et examiner les modalités, sur le long terme, d'un transfert significatif de cotisations sociales sur l'ensemble des ménages et sans doute aussi, en partie, sur les entreprises.

M. Jean-Claude Lefort. En partie !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Je dis bien « transfert », c'est-à-dire changement d'assiette et non pas prélèvement supplémentaire.

Le courage est d'affirmer d'emblée, comme l'a fait le Premier ministre, que le Gouvernement ne pourrait « réduire fortement les impôts dans les deux ou trois années à venir ». Dans ce contexte difficile nous veillerons à renforcer l'équité de l'effort contributif, en faisant participer tous les types de revenus au nom de la solidarité.

Cette réforme du financement ne nous exonère naturellement pas de la nécessité d'améliorer l'efficacité de notre système de protection sociale, tout particulièrement dans le domaine de la santé. Ayons constamment présent à l'esprit qu'il n'existe aucune assiette qui permette de couvrir des coûts dont le taux de croissance sur longue période excède largement celui de la richesse nationale.

M. Jean-Claude Lefort. L'assiette non ! Mais les plats, oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. A l'issue de la concertation qu'a souhaité engager le Premier ministre et qui se traduira, notamment, par un débat parlementaire, le Gouvernement proposera des réformes concrètes, d'application immédiate dès 1996.

En tout état de cause, et sans préjudice des décisions en matière d'assiette, nous entendons réduire de moitié le déficit du régime général en 1996, soit à hauteur d'environ 30 milliards de francs, et atteindre l'équilibre en 1997.

C'est tous ensemble que nous conduirons cette action et tenterons ainsi de rendre compatible l'ouverture au monde de notre économie et la préservation de notre cohésion sociale. Oui, monsieur le rapporteur général, le Gouvernement a voulu que le projet de loi de finances pose les premiers jalons de cette réforme fondamentale.

La nécessité de maintenir le niveau global des prélèvements n'implique pas qu'il soit impossible de les répartir différemment : contrainte budgétaire ne signifie pas immobilisme fiscal.

Notre système fiscal fait l'objet de critiques nombreuses et justifiées. Nous devons nous préparer à le réformer fondamentalement. Le chantier couvrira à la fois l'impôt sur le revenu, la CSG, les cotisations sociales et la taxe professionnelle.

En attendant ce prochain débat, dans un contexte budgétaire extraordinairement difficile, le Gouvernement présente des mesures fiscales que je résumerai par rapport à trois axes.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y a qu'un axe !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Il convient d'abord de mettre la fiscalité au service de l'emploi et de sa préservation. Pour ce faire, le Gouvernement entend faciliter la transmission des entreprises. Le dispositif actuel, excessif en raison du poids des droits d'enregistrement, conduit en effet à la disparition, sans raison économique, d'entreprises et des emplois qu'elles avaient créés.

Pour mettre un terme à cette situation, nous vous proposons de réduire de moitié, dans certaines limites, la valeur de l'entreprise dont la transmission est anticipée et organisée au profit de personnes qui s'engagent à la conserver pendant au moins cinq ans.

Ensuite, le Gouvernement a souhaité donner des signes de sa volonté de rendre notre fiscalité plus juste et de corriger des mécanismes qui sont la source d'inéquités manifestes. Je pense, en particulier, à l'aménagement du régime des options d'achat et de souscription d'actions, les *stock-options* ; ce dispositif, précieux pour associer les salariés au développement de leur entreprise, a été parfois, convenons-en, dévoyé. (*Murmures.*)

M. Augustin Bonrepaux. C'est sûr !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Nous proposons de relever le niveau d'imposition de ces profits. Dans le même esprit, les possibilités offertes actuellement à certains contribuables de réduire ou d'effacer le montant de leur impôt sur le revenu par des déficits constitués artificiellement sont révisées.

De même, il est contestable que des contribuables ayant plusieurs dizaines de millions de francs de patrimoine puissent s'exonérer d'impôt sur la fortune en organisant l'effacement de leurs revenus imposables.

M. Augustin Bonrepaux. Les pauvres !

M. Jean-Claude Lefort. Quelle audace !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Le projet de loi de finances propose de réviser le dispositif, contradictoire avec l'idée même d'une imposition sur la fortune.

Le troisième axe consiste à engager le rééquilibrage entre l'imposition des revenus du travail et celle des revenus de placements.

Notre fiscalité sur les placements financiers est l'une des plus favorables en Europe. Je n'en prendrai qu'un seul exemple : un couple marié avec deux enfants peut placer plus de 6 millions de francs sur divers produits financiers et en retirer plus de 300 000 francs de revenus dans l'année sans payer d'impôt. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Les patrons !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Il y a là quelque chose de choquant qui ne favorise pas la cohésion sociale et heurte les contribuables normalement imposés sur les revenus de leur travail, surtout lorsque ces revenus sont faibles.

En outre, ce régime d'exonération bénéficie, notamment, à une épargne sans risque, vers laquelle il apparaît très discuté aujourd'hui d'orienter les placements des Français.

Ce constat conduit le Gouvernement à présenter, dans le projet de loi de finances, l'amorce d'une révision de la fiscalité de l'épargne : limitation du champ d'application de la réduction d'impôt pour l'assurance-vie, réorientation vers les actions de l'abattement actuellement ouvert à tous les revenus de capitaux mobiliers, élargissement de l'assiette de l'imposition des plus-values mobilières.

Plus généralement, vous observerez que ces mesures, pour l'essentiel, ne concernent que l'impôt sur les revenus qui sera payé en 1997, c'est-à-dire au titre des revenus de 1996. Il n'y a pas de rétroactivité, je tenais à le souligner.

La réforme de l'impôt sur le revenu que nous entendons réaliser avec vous comportera par ailleurs des allègements, dont les mesures annoncées aujourd'hui par souci de transparence à l'égard des investisseurs ont vocation à être le gage. Notre projet de loi de finances pose quelques jalons, sans préjuger la réforme à venir des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, qui sera l'objet de notre rendez-vous au début de l'année prochaine.

M. Jean-Claude Lefort. Rendez-vous à Marienbad !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les observations que je voulais formuler sur le projet de budget pour 1996 dont le contenu va vous être maintenant présenté par François d'Aubert.

Il répond à une volonté de redressement et de mobilisation de toutes les énergies. Il exprime la cohérence, la détermination et le courage de la politique que vous entendez soutenir dans l'intérêt de la France.

Au vu des amendements soumis à votre commission des finances, j'ai cru pouvoir identifier trois types de discussions plus ardues : nous reviendrons, en effet, sur le régime fiscal de l'assurance-vie, sur les prélèvements envisagés sur les organismes d'HLM, ainsi que sur le dispositif de réduction des finances publiques. J'ai bon espoir que nous puissions rapprocher les positions au cours du débat.

L'essentiel est de tenir bon sur l'obligation que nous devons assumer, sans réserve et sans faille, de réduire nos déficits publics. C'est l'intérêt de la France, c'est l'intérêt de l'emploi, c'est l'intérêt de tous nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Rappel au règlement

M. Jean-Pierre Brard. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Mon rappel au règlement s'appuie sur l'alinéa 1 de l'article 58 de notre règlement.

Nous commençons un débat extrêmement important, qui s'achèvera samedi avant d'être conclu, mardi, par le vote du budget de la nation. C'est l'acte le plus important qu'ait à accomplir le Parlement chaque année.

Monsieur le président, je voudrais vérifier que nous participons bien au même débat que M. le ministre, qui a évoqué la fracture sociale. Or quelle est l'expression de cette dernière ?

M. le président. Monsieur Brard, ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'entre pas dans le cœur du débat, monsieur le président !

M. le président. J'ai l'impression que vous êtes à la frange ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Pas du tout ! A moins que vous ne lisiez dans mes pensées, ce dont je doute fort, vous ne savez pas ce que je vais dire.

M. le président. Peut-être, mais je sais que vous vous appuyez sur l'article 58, alinéa 1 du règlement ; vous ne devriez pas vous appuyer trop fort, car il risquerait de s'écrouler. (*Sourires.*)

Terminez en quelques mots.

M. Jean-Pierre Brard. Pour vérifier si nous participons au même débat que M. le ministre, qui a parlé de la fracture sociale, je voudrais savoir si, en cette journée mondiale de la misère, c'est délibérément qu'il n'a pas une seule fois évoqué les cinq millions de sans-emploi, pas une seule fois évoqué les exclus, pas une seule fois évoqué le chômage ou les chômeurs. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Charles Ehrmann. Et les terroristes ?

M. Marc Le Fur. Il n'a rien écouté !

M. Jean-Pierre Brard. L'omission du ministre, s'agit-il d'un oubli ou est-ce délibéré ?

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens, moi aussi, après M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan, à rendre hommage à l'excellent esprit qui a présidé aux travaux de la commission des finances au cours des séances qu'elle a consacrées ces derniers jours, à l'examen du projet de budget pour 1996, ainsi que la remarquable qualité de ces travaux. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Jean Tardito. C'est une tradition !

M. le secrétaire d'Etat au budget. J'ai été frappé, comme de nombreux observateurs, par la nouveauté qu'a constituée l'adoption d'amendements proposant des réductions de dépenses. Il s'agit d'une sorte de révolution culturelle dans l'histoire de nos débats budgétaires.

M. Charles Ehrmann. On verra à l'arrivée !

M. Jean-Claude Lefort. Si c'est le doyen qui le dit !...

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous devons nous en féliciter.

Naguère, en effet, le Gouvernement était souvent accusé de ne pas avoir prévu assez de crédits ici ou là. Manifestement tel ne sera pas le cas cette année. Je m'en réjouis d'autant plus qu'il s'agit, monsieur le président de la commission des finances, d'un véritable signe de responsabilité. Le Gouvernement ne prend aucunement cette initiative comme une marque de défiance ou un reproche, tant il a lui-même réalisé de louables efforts de compression de la dépense, en quelques semaines – car nous avons dû travailler vite depuis le collectif.

Je vous exposerai modestement, méthodiquement et tranquillement pourquoi, avec ce budget, nous sommes sur la bonne voie et pourquoi nous avons en main toutes les clés du redressement et du succès.

Je commencerai par rappeler les objectifs qui sont les nôtres : ceux du Gouvernement et de la majorité qui le soutient.

Nous voulons d'abord réduire les déficits publics afin de redonner au Gouvernement des marges de manœuvre pour la mise en œuvre de ses priorités. C'est un impératif de pur bon sens. Quel ménage gagnant mensuellement 10 000 francs pourrait-il dépenser chaque mois 2 000 francs de plus que ses revenus en les empruntant ? Quel pays pourrait se permettre, sauf à opérer une sorte d'autodestruction financière, une impasse de 20 p. 100 sur le financement de ses dépenses ? Sûrement pas nous.

Cette nécessité constitue également, comme l'a souligné Jean Arthuis, un impératif de souveraineté nationale et de souveraineté budgétaire. Je m'explique. En 1996 la dette représentera 20 p. 100 des recettes fiscales nettes de l'Etat et sa part aura doublé depuis 1988. C'est l'héritage des années Rocard.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En 1988, la progression des intérêts de la dette n'absorbait que 10 p. 100 de la marge de manœuvre disponible pour la progression des dépenses. Ce chiffre est passé à 60 p. 100 pour le budget 1996 et il atteindrait 100 p. 100 d'ici à trois ans si l'on ne réduisait pas le déficit budgétaire. Autant dire qu'aucune priorité gouvernementale ne pourrait plus être financée.

Un tel scénario, vous vous en rendez bien compte, est inacceptable pour notre pays.

Le deuxième objectif poursuivi au travers de notre politique budgétaire est de faire en sorte que nous soyons prêts pour la monnaie unique le 1^{er} janvier 1999. Cet objectif économique et politique central se résume dans la stratégie du 5-4-3. Je n'y reviens pas dans le détail, car cet aspect du problème a déjà été fort brillamment expliqué par Jean Arthuis.

La France doit figurer dans le club des pays bien gérés et refuser vigoureusement et sans ambiguïté tout déclassé pour gestion laxiste.

Troisième objectif : moderniser notre fiscalité dans sa structure pour, d'une part, cesser de pénaliser le travail et, d'autre part, baisser les taux pour encourager l'initiative individuelle. Il faut garder quelques idées simples : l'objectif du Gouvernement est bien de baisser à moyen terme les taux des prélèvements obligatoires, mais pour cela il faut que les conditions soient remplies, notamment quant à la maîtrise des dépenses.

En fait, la démarche doit être rythmée. A quoi bon baisser les impôts si c'est pour financer les dépenses par du déficit et obérer encore un peu plus l'avenir du pays ?

La logique est claire : dans un premier temps, maîtriser les déficits et donc faire pression au maximum sur la dépense en ne recourant à des prélèvements supplémentaires qu'au strict minimum incompressible pour permettre de tenir les objectifs de déficit que nous nous sommes donnés ; dans un deuxième temps, baisser les prélèvements obligatoires pour libérer au maximum les énergies qui permettront d'accroître réellement la richesse nationale.

Cet effort de réduction des prélèvements obligatoires est d'autant plus nécessaire que la part du secteur non marchand est, en France, supérieure à ce qu'elle est chez

nos partenaires. Elle est en effet dans l'emploi total de 26 p. 100 en France contre 15 à 20 p. 100 en Europe et aux Etats-Unis et 8 p. 100 au Japon.

Dans une période de conjoncture difficile comme celle que nous venons de traverser, cet écart aboutit à des chiffres éclairants. De 1990 à 1995, le produit intérieur brut non marchand a crû de 10 p. 100 tandis que le produit intérieur brut marchand croissait seulement de 2 p. 100. Cette évolution, cette dérive n'est pas bonne ; je suis de ceux qui pensent que la sphère marchande doit être encouragée car elle est la mieux à même de créer de la vraie richesse économique et sociale.

Le degré de libéralisme d'un pays se mesure aussi par son taux de prélèvements obligatoires. Il ne faut pas perdre de vue que si nous avons été élus pour resserrer le lien social et lutter contre la fracture sociale, c'est aussi en relançant ce que j'appellerai la « Maison France » vers plus de liberté et de responsabilité pour chacun que nous y arriverons.

Comment le budget pour 1996 répond-il à ces objectifs ?

D'abord, il faut regarder d'où nous venons.

Premier point : l'explosion de notre dette publique date – c'est un peu loin – de 1981. Elle a été multipliée par trois entre 1981 et 1988 et par cinq entre 1981 et 1993 ; elle a même augmenté de 65 p. 100 entre 1988 et 1993.

Quant aux prélèvements obligatoires, que l'on nous accuse d'avoir portés à un niveau historique en 1996, il faut se rappeler qu'ils ont progressé de quatre points de produit intérieur brut entre 1981 et 1984 et que nous sommes aujourd'hui à un niveau inférieur à celui de 1984. Certes ce n'est pas une raison pour ne pas chercher à les faire baisser, mais il faut garder toutes ces proportions, historiques, en tête.

De plus, au sein des prélèvements obligatoires, la part de l'Etat – on l'oublie souvent – baisse fortement ; celle de la sécurité sociale, des collectivités locales et de l'Europe, en revanche, s'accroît.

Malgré les efforts déployés pendant les périodes de cohabitation, notamment l'intermède de la gestion remarquable de 1986-1988, le budget de l'Etat a été sinistré par un mélange de mégalomanie, d'irresponsabilité, parfois de démagogie et le plus souvent de simple laxisme.

Il faut rappeler quelques dossiers emblématiques.

Au chapitre de la mégalomanie, on se limitera à l'Opéra Bastille dont la construction a coûté près de 3 milliards de francs et qui coûte chaque année 730 millions de francs au contribuable, 5 p. 100 du budget de la culture, soit plus de 2 millions de francs par jour.

Au chapitre de l'irresponsabilité et des méfaits d'une vieille théorie, celle du « ni-ni », – on ne s'en souvient plus ! –, il faut rappeler la gestion catastrophique des entreprises publiques, qui oblige aujourd'hui l'Etat à des recapitalisations abyssales : le Crédit lyonnais et le Comptoir des entrepreneurs coûteront des dizaines de milliards de francs à l'Etat ; Bull aura absorbé pour 12,7 milliards de francs de dotations en capital ; Air France va recevoir des pouvoirs publics – on ne peut pas faire autrement – 20 milliards de francs, soit l'équivalent de 1 300 francs par foyer payant l'impôt sur le revenu.

Il faut rappeler enfin les comportements déraisonnables en matière de prise en charge par l'Etat des exonérations et dégrèvements d'impôts locaux.

La taxe professionnelle a désresponsabilisé certaines collectivités qui ont fait financer leurs hausses de taux par l'Etat pour une dépense budgétaire annuelle de 30 milliards de francs contre 3 milliards de francs en 1988.

Pour la taxe d'habitation, la prise en charge par l'Etat de l'intégralité des cotes qui dépassent un certain montant ou une certaine fraction du revenu imposable a abouti à un résultat identique. Souvent, il devient électoralement tout à fait indifférent d'augmenter la taxe d'habitation puisque sa hausse n'est pas répercutée sur l'électeur mais supportée par l'Etat. En 1995, cette pratique coûte 12 milliards de francs – elle a doublé en trois ans.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes inexorable pour vos prédécesseurs !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Il faut rappeler dès aujourd'hui, et en être conscient lors du débat de novembre, la gestion déplorable des dépenses et de la protection sociale qui a aussi eu des conséquences indirectes sur le budget de l'Etat.

On citera les 40 milliards d'allègements de charges du budget 1996 dus au niveau trop élevé des cotisations sociales ainsi que la prise en charge par l'Etat de revenus de remplacement sans cesse croissants dus à l'accentuation de la fracture sociale. Au seul titre du RMI, de l'AAH et des aides personnelles au logement, l'Etat dépensera en 1995 54 milliards de francs, contre 6 milliards pour les postes équivalents en 1981, soit une multiplication par cinq en francs constants !

Il faut enfin rappeler la « réhabilitation de la dépense publique » par Michel Rocard au plus mauvais moment, en 1988, alors que nous connaissions une croissance telle qu'il eût été possible de ramener le déficit à un niveau très bas.

Les charges de la loi de finances pour 1989 étaient en progression de 6,6 p. 100, soit 2,9 p. 100 en volume, celles de la loi de finances pour 1990 de 5,5 p. 100, soit 2 p. 100 en volume, et celles de 1991 de 5,8 p. 100, soit beaucoup plus que l'inflation. C'était une sorte d'opulence irresponsable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Francis Delattre. C'est vieux !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Oui, mais on en supporte encore aujourd'hui le poids dans le budget de l'Etat !

Cette irresponsabilité budgétaire a conduit à la situation de départ que nous avons trouvée en 1995 et qu'il faut aussi tout de même rappeler en quelques chiffres simples.

Depuis 1990, le déficit du budget de l'Etat n'a cessé de croître. Hors recettes de privatisation, il est passé de 90 milliards de francs en 1990 à la situation que nous aurions théoriquement dû enregistrer en 1995 sans les mesures de redressement du collectif et sans celles que nous préparons, soit 371 milliards de francs estimés en juin, auxquels se sont ajoutés 25 milliards de francs de pertes de recettes subies depuis lors.

Pour la sécurité sociale, le déficit annuel est passé de 9 milliards de francs en 1990 à 57 milliards de francs en 1993, soit un chiffre cumulé de 100 milliards de francs à la fin de 1993, pour se maintenir à 55 milliards de francs en 1994, malgré la hausse de 1,3 point de CSG, et « tangenter » également les 60 milliards de francs en 1995.

Le déficit global des administrations publiques est donc passé de 1,6 p. 100 en 1990 à 6,1 p. 100 en 1993 pour se stabiliser à ce niveau en 1994. Compte tenu de ce que nous savons des recettes de 1995, il risquait, sans mesures de redressement, d'atteindre aussi 6 p. 100 cette année.

Tout le monde semble aujourd'hui, au travers des polémiques, oublier cette situation. Le rappel de ces chiffres ne doit pas être facteur de polémique, mais dans l'appréciation de chacun sur l'action du Gouvernement, il faut tout de même les garder en tête. Or, comme vous l'a dit Jean Arthuis, nous tiendrons le taux de 5 p. 100 en 1995.

Face à ce niveau de déficit qui risquait de nous emmener directement en une sorte de « deuxième division » de l'Europe, le Gouvernement a pris le taureau par les cornes et a entrepris une politique de rupture budgétaire, au service de l'emploi et de la réduction des déficits.

Il serait vraiment très injuste de jeter la pierre à ceux qui nous ont immédiatement précédés et qui ont dû faire face à la récession historique de 1993. Les budgets de 1994 et de 1995 ont été les budgets de la stabilisation et il faut rendre hommage à Edouard Balladur qui a voulu enrayer la dérive et a entamé le redressement économique du pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Chacun doit être conscient que la cohabitation entravait le Gouvernement pour attaquer de front les grandes restructurations de l'État, mais il faut aussi reconnaître que notre action a permis de décrocher de ce palier.

La France menaçait de s'installer sur une orbite géostationnaire à 6 p. 100 de déficit qui aurait menacé la souveraineté de notre pays. Nous avons décidé de réduire d'un point de PIB par an le déficit dès 1995 et, grâce au collectif que vous avez approuvé et à cette loi de finances, nous allons y parvenir – j'en suis convaincu – tous ensemble. Cette rupture est un événement qui n'a pas été assez souligné. Nous pouvons, tous ensemble, en être fiers.

La durée, qui a manqué au gouvernement précédent, autorise des mesures d'assainissement d'une tout autre ampleur. On peut comprendre que certaines impatiences s'aiguissent, ce qui peut expliquer certaines critiques, mais il faut aussi savoir raison garder et laisser au Gouvernement le temps de déployer ses efforts. Le collectif 1995 a été une première étape.

Le reproche qui est souvent fait au Gouvernement depuis sa constitution est connu : « Vous avez augmenté les recettes mais n'avez pas diminué les dépenses. »

Quelle est la réalité ? La situation de 1995 exigeait que l'on augmentât les recettes pour rester dans un cheminement de réduction des déficits conforme avec l'objectif de 3 p. 100 en 1997. Sans mesures correctrices, nous risquions d'avoir pour le budget en 1995 un déficit de l'État de 5,15 p. 100 du PIB, pour un déficit global des administrations publiques de 6 p. 100, c'est-à-dire de sortir des rails qui doivent nous mener à la monnaie unique européenne.

Réduire les dépenses : nous l'avons fait à hauteur de 19 milliards de francs dans le collectif, mais cela ne pouvait suffire à redresser la situation face à l'ampleur des besoins à couvrir. Si nous n'avions pas augmenté les recettes au collectif 1995, l'objectif de 3 p. 100 en 1997 devenait évidemment hors d'atteinte.

Est-ce ce que les Français voulaient ? Sûrement pas ! Mais si nous ne l'avions pas fait nous serions aujourd'hui hors du jeu de la construction de la monnaie unique. Un

grand pays doit savoir consentir les efforts qui s'imposent. Il aurait été irresponsable et inconcevable de ne pas le faire. Le Gouvernement a su prendre ses responsabilités.

Le projet de loi de finances pour 1996 poursuit dans cette voie.

Que chacun soit conscient qu'une réduction de déficit de 0,6 p. 100 de PIB par rapport au collectif 1995 est un résultat très fort. Faut-il vous rappeler, par exemple, que ce chiffre est supérieur à la norme de réduction annuelle posée par la loi quinquennale de redressement des finances publiques ? C'est la première fois que cette norme est respectée, au sens des critères de Maastricht, c'est-à-dire en excluant les recettes de privatisation, depuis le dépôt du projet de loi quinquennale, en mai 1993.

En dépit des pertes de recettes qui ont été totalement prises en compte, le redressement d'une année sur l'autre représente plus de 100 milliards de francs et près de 1,6 point de produit intérieur brut par rapport à la situation que nous aurions connue en 1995 si nous n'avions pris aucune mesure de redressement. C'est sans précédent sous la V^e République et d'autant plus méritoire que le projet de budget pour 1996 ne comprend aucun artifice, aucune « arabesque » de présentation.

J'ajouterai – ce qui n'a peut-être pas toujours été apprécié à sa juste valeur – que le déficit primaire du budget, c'est-à-dire le déficit hors charge de la dette, a été divisé par deux entre la loi de finances de 1995, 120 milliards de francs, et le projet de loi de finances pour 1996, 64 milliards de francs.

A propos des recettes supplémentaires, il faut avoir deux données à l'esprit.

La hausse des recettes décidée en 1995 n'a pas conduit à augmenter le taux de prélèvements obligatoires associé à la loi de finances initiale. Face aux considérables pertes de recettes de 1995, le Gouvernement vous a proposé – et vous l'avez accepté – de prendre des mesures exceptionnelles qui ont simplement maintenu le taux de prélèvements obligatoires tel qu'il était prévu dans l'équilibre initial. Pour 1996, les recettes nouvelles ne représentent que 1 p. 100 du total des recettes.

Le second point à souligner est qu'il existe des limites à la réduction trop forte ou trop brutale des dépenses. On ne réforme pas en coupant à l'aveugle des crédits. Pour donner un ordre de grandeur : 5 milliards de francs d'économies, c'est priver un million de personnes de 5 000 francs de recettes. Quand certains demandent 30 milliards d'économies supplémentaires, c'est l'équivalent d'un mois et demi de traitement des deux millions de fonctionnaires de l'État. C'est évidemment inconcevable.

Il n'y a pas de recette miracle pour les réformes. Il faut le courage et le temps : le courage d'expliquer ce que l'on fait et de s'y tenir ; le temps de mettre en œuvre les mesures de réorganisation et de motivation qui seules permettront de dépenser moins en dépensant mieux.

Dès lors, comment juger ce budget sur les dépenses ?

Vous connaissez les chiffres. Je me limiterai donc à l'essentiel : hors dette, charges de personnel et priorité à l'emploi, soit un total de 620 milliards de francs, les dépenses sont en baisse de 2,3 p. 100 par rapport à 1995. Mieux, elles sont en baisse de 8 p. 100 en volume par rapport à 1994.

Philippe Auberger a d'ailleurs bien voulu reconnaître cet effort. J'extraierai deux phrases de son rapport : « Aucune loi de finances récente ne prévoyait une progression aussi faible des dépenses, même les budgets de la

période 1992-1993 dont l'irréalisme était patent » ; « Pour la première fois depuis dix ans les dépenses totales prévues reculeraient clairement en francs constants. Leur part dans le PIB régresserait. Pourtant la contrainte liée à la dette n'a jamais été aussi forte. »

Ces évolutions signifient qu'un effort de sélectivité très grand a été accompli et il faut être conscient que, dans tous les domaines, le Premier ministre a fait le choix de la responsabilité maximale.

Cet effort a permis de satisfaire la priorité accordée par le Gouvernement à l'emploi tout en préservant les moyens des autres ministères dans des limites qui permettent à chaque ministre d'assurer ses missions essentielles.

Sur tous les grands enjeux, le Gouvernement a fait des choix courageux.

Je me limiterai à trois illustrations.

Sur les crédits militaires, le Premier ministre et le ministre de la défense se sont fixé des objectifs ambitieux. Dois-je vous rappeler que la loi de programmation militaire, votée en septembre 1993, aurait voulu que l'on inscrive 105 milliards de francs de crédits d'équipement en 1996 ? Nous avons inscrit 89 milliards de francs. Était-ce évident et facile à décider ? Évidemment non. Cela exigeait que le ministre de la défense entreprenne, avec le secrétaire général de la défense nationale, une démarche exemplaire de réexamen de la loi de programmation militaire.

La deuxième illustration concerne les collectivités locales. Dans la loi de finances initiale pour 1995, les concours aux collectivités locales progressaient de 6 p. 100. L'absence de réexamen des règles d'indexation des concours de l'État aux collectivités locales aurait conduit à ce que ce niveau de progression se retrouve en 1996. Cette dérive ne pouvait être acceptée. En quelques semaines, là aussi, nous avons pu, avec le concours de Claude Goasguen et des associations d'élus – je tiens à le préciser – remettre à plat les concours de l'État aux collectivités locales pour atteindre dans le cadre du pacte de stabilité deux objectifs : d'abord réduire leur taux global de progression, mais garantir en même temps une progression des transferts sur le niveau des prix ; ensuite assurer une visibilité sur au moins trois années.

Une troisième illustration de cette démarche de rigueur peut être trouvée dans l'attitude sur les dépenses d'intervention – cela concerne tous les ministères – qui baissent en francs constants de 1,1 p. 100.

Concernant les fonctionnaires, sujet souvent abordé, qui peut nier que les choix opérés ont été responsables ? Le Gouvernement n'a pas choisi la facilité qui aurait consisté à concéder une mesure générale, même symbolique, en fin d'année 1996. Il a choisi la pédagogie qui nécessitait l'explication de la situation réelle des augmentations obtenues par les fonctionnaires.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit activement aux moyens de réduire la dépense par des réformes structurelles.

Il y a d'abord – c'est essentiel – la réforme de l'État dans laquelle doit s'inscrire la modération, ou la baisse, de la dépense publique. Cette dernière n'a de signification, ne peut être comprise et naturellement acceptée que si l'effort est partagé, que si chacun, du fonctionnaire à l'usager en passant par le contribuable, trouve des bénéfices directs ou indirects aux efforts d'adaptation demandés, des compensations palpables, une remotivation pour mieux servir le public ou pour entreprendre.

Nous avons par ailleurs l'intention de prendre trois initiatives essentielles pour mieux maîtriser la dépense publique : la réforme de la procédure de préparation administrative du budget – nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de cette discussion –, le moratoire des dépenses publiques et enfin la recherche de mesures ponctuelles pour traduire effectivement l'exemplarité de l'État en matière de dépenses de frais généraux. J'ai décidé, en accord avec le Premier ministre, de présenter dans les meilleurs délais des propositions précises pour réduire le train de vie de l'État.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le secrétaire d'État au budget. Peut-être les jugerez-vous modestes, mais ces quelques pistes, pour symboliques qu'elles soient lorsqu'on les décide, ne seront pas toujours faciles à appliquer sur le terrain.

Tout d'abord, une réduction de 10 p. 100 sur trois ans du parc automobile de l'État, en commençant dès 1996, avec comme objectif une diminution de 30 p. 100 sur les achats de voitures non utilitaires de l'administration. Ces achats représentent aujourd'hui une somme de 800 millions de francs. Ensuite, la mise en place de systèmes de contrôle de la consommation téléphonique des administrations – cela peut faire sourire mais c'est ce qu'on fait souvent dans les entreprises. Enfin, la rationalisation des études et des prestations de conseils, plus une réduction de 20 p. 100 au moins du coût des publications administratives. Plusieurs de ces mesures entreront en vigueur dès 1996. L'État doit être exemplaire, nous le savons, tout le monde le demande ; vous pouvez compter sur nous pour nous y employer.

Après les dépenses, un mot sur la fiscalité. Je ne m'appesantirai pas sur des mesures dont nous aurons l'occasion de parler en détail lors de leur examen, mais dont chacune est importante pour le secteur qu'elle concerne. Je citerai la reconduction du crédit d'impôt recherche, qui est une aide essentielle au dynamisme de l'industrie française et des petites et moyennes entreprises, et la prolongation de la réduction d'impôt en faveur des grosses réparations, que le Gouvernement a souhaité maintenir en raison du très grand intérêt très grand qu'elle présente pour le secteur du bâtiment et pour l'artisanat, les mesures en faveur de l'environnement.

Je soulignerai surtout trois axes de réforme qui marquent ce projet de loi de finances dans le domaine fiscal.

En premier lieu, le Gouvernement pose les jalons de la réforme de l'impôt sur le revenu. Il engage, de façon non rétroactive, la réduction d'avantages qui n'auront plus leur place dans un système fiscal où l'impôt sur le revenu aura un taux plus modéré : je pense ici aux déficits au titre des bénéfices industriels et commerciaux et au traitement fiscal des *stocks-options*.

Dans le même esprit, il opère dès 1996, avec effet 1997, quelques aménagements de la fiscalité de l'épargne. J'entends qu'on s'inquiète ici ou là de l'évolution de la fiscalité de l'épargne et qu'on s'interroge sur les orientations du Gouvernement dans ce domaine. Mais, là encore, nous devons d'abord faire un constat : en matière de fiscalité de l'épargne, l'ancienne majorité socialiste a suivi une politique de gribouille...

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. le secrétaire d'État au budget. ... et j'en prendrai trois exemples.

Le premier concerne l'écart de traitement entre investissement immobilier et épargne financière. L'épargne, ce n'est pas seulement l'épargne financière, c'est aussi la pierre. Or les gouvernements socialistes se sont acharnés à alourdir l'imposition de l'immobilier, au moment même où ils s'impliquaient avec la même opiniâtreté à alléger l'imposition des placements financiers.

Le deuxième exemple d'incohérence, on le trouve dans le domaine de l'épargne mobilière et du financement des entreprises. Les socialistes ont singulièrement allégé l'imposition des produits de taux, par exemple les obligations. Dans le même temps, l'imposition des dividendes, c'est-à-dire de la rémunération des fonds propres des entreprises, était maintenue à un niveau élevé, voire alourdie : au lieu du taux de 19,4 p. 100 applicable aux coupons d'obligations, le taux marginal d'imposition des dividendes a été porté à plus de 61,2 p. 100.

La politique socialiste a enfin été marquée par la confusion et l'incohérence dans ses signaux à l'égard de l'épargne à long terme et de l'épargne liquide. D'un côté, on mettait en place des produits nouveaux fondés sur un engagement de maintien de l'épargne sur le long terme, tel le PEP...

M. Augustin Bonrepaux. Il y a pourtant trois ans que vous êtes là !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... tandis qu'au même moment on créait les SICAV monétaires de capitalisation qui, avec un seuil de cession élevé, permettaient d'appréhender chaque année 300 000 francs d'intérêts en totale franchise d'impôt et pour une épargne complètement liquide. Où était la cohérence ?

M. Francis Delattre. C'était absurde !

Mme Ségolène Royal. Et Mathusalem, qu'est-ce qu'il faisait ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ce que je condamne en faisant ces rappels, c'est l'incohérence de la majorité qui nous a précédés. Mais je n'entends nullement mettre en doute la nécessité d'offrir à l'épargne aujourd'hui, pour l'avenir, un cadre fiscal favorable, et aux épargnants la visibilité fiscale qu'ils demandent sur plusieurs années. Pour ma part, je reste attaché à quelques principes simples sur lesquels je voudrais insister.

Tout d'abord, il est légitime que l'épargne populaire continue d'être encouragée et le soit effectivement. De la même façon, il est justifié que l'épargne contractuelle à long terme bénéficie d'un traitement favorable. Quant aux produits des autres placements, mobiliers et immobiliers, leur imposition n'est pas dissociable de celle de l'ensemble des revenus : notre action doit tendre à alléger cette imposition tout en évitant les distorsions et les cloisonnements. C'est sur ce dernier point que l'urgence est sans doute la plus pressante.

Les mesures relatives à la fiscalité de l'épargne, qui figurent dans le projet de loi de finances pour 1996 s'inscrivent donc dans le cadre de la refonte de l'impôt sur le revenu. En quoi consistent-elles ?

L'approche du Gouvernement s'est voulue à la fois mesurée et résolue. Le souci de mesure a conduit le Gouvernement à écarter un alourdissement de l'impôt et à préférer un réexamen des exonérations ou aides fiscales en vigueur. Il ne peut donc pas lui être fait grief d'avoir alourdi l'imposition de l'épargne : les taux d'imposition n'ont pas été relevés. Le Gouvernement est pleinement conscient des contraintes qui pèsent dans ce domaine.

L'économie française est, en effet, aujourd'hui une économie complètement ouverte et les risques de délocalisation de l'épargne sont importants.

Dans une logique de réforme, le Gouvernement s'est livré à un réexamen sans *a priori* du coût et de l'efficacité des aides fiscales à l'épargne. Il lui est apparu que certaines n'étaient plus justifiées. C'est celles-là qu'il vous propose de modifier.

La réduction d'impôt en faveur de l'assurance vie en est un exemple. Il s'agit ni plus ni moins d'une véritable subvention versée par le Trésor aux souscripteurs de contrats d'assurance-vie. Son coût est très élevé puisqu'il se monte à 6,5 milliards de francs en 1995. Quelle autre industrie bénéficie aujourd'hui en France d'une subvention publique annuelle de 6,5 milliards de francs ? Aucune.

Il est également permis de penser que l'assurance vie n'a vraiment pas besoin de béquille fiscale. Ce pouvait être le cas il y a une vingtaine d'années, dans un contexte de forte inflation, la diffusion de ce produit était freinée par des réseaux de distribution sclérosés et aux frais de fonctionnement élevés, et que les contrats étaient rigides et peu protecteurs des épargnants. Mais les choses depuis ont bien changé. Je n'évoquerai pas la faible inflation actuelle et le niveau élevé des rémunérations réelles. Je rappellerai seulement que l'assurance vie a été le placement le plus performant de l'année 1994, avec un rendement de six points supérieur à l'inflation, et cela sans tenir compte bien entendu de la réduction d'impôt. En 1980, l'assurance-vie attirait moins de 5 p. 100 de l'épargne des ménages, contre 60 p. 100 en 1994. Quant aux contrats offerts, il est bien connu qu'ils se sont modernisés et sont devenus plus flexibles et plus favorables aux épargnants.

La suppression de la réduction d'impôt pour l'avenir n'est donc par une mesure injuste : cet avantage ne bénéficie par hypothèse qu'aux contribuables qui ont assez de ressources pour être imposables à l'impôt sur le revenu ; la personne qui a trop peu de revenu pour être imposable ne bénéficie d'aucune aide du Trésor si elle souscrit un contrat d'assurance vie. Vous avez supprimé l'an dernier la prime budgétaire pour les non-imposables titulaires d'un contrat d'assurance vie dans le cadre d'un PEP ; il serait paradoxal aujourd'hui de vouloir maintenir une subvention d'Etat au seul bénéfice de ceux qui ont assez de revenus pour être imposables.

La mesure qui vous est proposée ne crée pas de distorsions entre contrats. La réduction d'impôt sera supprimée de la même manière pour tous les types de contrats.

Au total, il faut être conscient que l'enjeu de ces mesures est la réforme de l'impôt sur le revenu. Leur adoption conditionne la possibilité d'engager à court terme, par rééquilibrage, par redéploiement, une refonte de l'impôt sur le revenu, sans attendre la réapparition de marges de manœuvre budgétaires.

Il doit être bien clair qu'on ne pourra pas engager une refonte de l'impôt sur le revenu si l'on s'interdit de remettre en cause des avantages particuliers manifestement injustifiés, au motif qu'ils concernent beaucoup de personnes. Dois-je vous rappeler que la réforme de l'impôt sur le revenu est d'un intérêt plus général que tout avantage particulier existant actuellement, puisqu'elle concernera 14 millions de foyers ?

Dans la conduite de ces réformes, le Gouvernement a eu le souci de respecter l'épargnant. C'est la raison pour laquelle il a soigneusement exclu toute rétroactivité. C'est notamment le cas pour la mesure relative à l'assurance

vie. En effet, toutes les primes versées avant le 20 septembre, date de l'annonce de la mesure, ouvriront bien droit à réduction d'impôt au titre des revenus de 1995.

Le deuxième axe de réforme retenu par le Gouvernement dans le domaine fiscal pour ce projet de loi de finances, c'est la réforme des transmissions d'entreprises. Un mot d'abord sur le dispositif proposé ; il semble avoir donné lieu à certains malentendus qui expliquent à mon sens les modifications apportées au texte par votre commission des finances.

Oui, l'avantage est important, avec un taux d'abattement de 50 p. 100 et un plafond de 100 millions de francs. Mais l'importance de cet avantage est la contrepartie d'un ciblage précis qui me semble avoir été mal compris. D'abord sur les transmissions anticipées d'entreprises, d'où l'application de la mesure aux seules donations et, en outre, aux donations réalisées avant que le donateur n'ait soixante-cinq ans ; ciblage aussi sur les opérations qui constituent un véritable transfert de l'entreprise, impliquant la perte du pouvoir de la diriger, en excluant des opérations purement patrimoniales qui porteraient sur une fraction du capital ne donnant pas droit au pouvoir de la diriger.

Le Gouvernement est attaché à cette philosophie générale qui lui paraît le mieux garantir l'effet positif de la mesure sur le développement des entreprises et son caractère socialement juste.

Troisième axe, toujours dans un souci de modernisation et de progrès pour notre fiscalité, le Gouvernement donne satisfaction à la demande ancienne du Parlement de voir instituer une cotisation minimale de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée et ouvre ainsi un champ nouveau à la réforme de cet impôt.

Depuis longtemps, les parlementaires souhaitaient associer plus étroitement les entreprises dont la taxe professionnelle est la plus faible. Cette demande légitime était notamment justifiée par la charge de plus en plus lourde que constitue pour l'Etat la prise en charge de dégrèvements sans cesse croissants de taxe professionnelle. Nous lui donnons enfin satisfaction.

Pour conclure, mesdames, messieurs les députés, j'espère vous avoir convaincus de la nécessité d'un optimisme raisonné. Nous partageons les mêmes convictions sur les objectifs à atteindre. Chacun est conscient de ce que nous ne pouvons plus nous contenter d'exhortations ; nous devons réformer en profondeur pour réduire les dépenses publiques et pour moderniser, puis alléger nos prélèvements obligatoires.

Ce qui nous anime, c'est un esprit de transparence et de responsabilité pour dire la vérité aux Français et leur donner un horizon et des objectifs clairs.

Vos initiatives, sur tous les bancs de cette assemblée, pour réduire la dépense en sont un signe très favorable. Sur ces bases, je crois que nous pouvons travailler avec confiance pour la France et les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Brard. L'enthousiasme est faible !...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Pour l'instant, mais ce sera meilleur tout à l'heure ! (*Sourires.*)

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre débat budgétaire a lieu cette année dans un climat économique relativement serein. Même si l'INSEE vient, dans sa dernière note de conjoncture, de revoir à la baisse les prévisions de croissance économique pour cette année, celles-ci restent encore très satisfaisantes – un peu plus 2,9 p. 100. La consommation des ménages est encore un peu cahotique mais son évolution demeure positive ; la progression du pouvoir d'achat des ménages permet d'espérer, après les effets de la hausse de la TVA de l'été dernier, une évolution à un rythme plus soutenu. Les exportations sont encore orientées très favorablement, même si les mouvements des monnaies, en particulier des monnaies européennes, ont passablement chahuté les évolutions ces derniers mois.

Les investissements ont repris globalement et assurent désormais le relais de la reprise des stocks. Ainsi, notre économie demeure encore très compétitive grâce à l'assez bonne tenue de notre monnaie. Cela est attesté par un solde de nos échanges commerciaux qui demeure historiquement très élevé. Enfin, et c'est le plus important, notre économie crée de plus en plus d'emplois : on le constate par la baisse progressive du nombre des demandeurs d'emploi et surtout par la perspective d'une création nette de 240 000 emplois dès cette année.

Au total, même si nos concitoyens n'en ont pas toujours conscience, il est indiscutable que notre économie va nettement mieux, qu'elle est entrée dans la voie d'une convalescence solide et que les séquelles de la crise des années 1992-1993 sont derrière nous.

Toutefois, demeure un problème important pour assurer à notre croissance son caractère durable : le niveau très élevé de nos taux d'intérêt, en particulier des taux d'intérêt réels. Certains ne manqueraient pas d'incriminer la politique monétaire suivie par la Banque de France, jugée trop rigide et trop liée à celle de la Bundesbank. C'est, à mon avis, faire bon marché de la situation de nos finances publiques et de notre endettement global, qui nous impose chaque année une ponction sur les marchés financiers de plus en plus forte. Aussi avons-nous un différentiel de taux d'intérêt élevé avec l'Allemagne, et qui ne marque malheureusement aucune tendance à diminuer.

Il est certain que si le secteur public n'avait pas un tel appétit de financements extérieurs et en particulier ne faisait pas autant appel à des capitaux étrangers, nous aurions beaucoup plus de liberté et de marge de manœuvre dans notre politique monétaire. La situation de nos finances publiques non seulement nous limite dans nos choix budgétaires, mais elle pèse aussi sur notre croissance à court et à moyen termes. C'est pourquoi il est urgent, mes chers collègues, en dehors de toute considération sur le passage à l'Union économique et monétaire et sur l'avènement de la monnaie unique, de retrouver le plus rapidement possible nos marges de manœuvre et d'indépendance en rétablissant de façon vraiment significative la situation de nos finances publiques. (*M. Didier Bariani remplace M. Philippe Seguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENT DE M. DIDIER BARIANI
vice-président

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est dans ce contexte, en prenant en compte ces contraintes, que nous devons d'abord juger le projet de loi de finances pour 1996 qui nous est présenté.

Ce projet de budget présente d'abord l'avantage d'être sérieux et réaliste. Il est sérieux dans la mesure où il est fondé sur des perspectives économiques tout à fait plausible même si elles sont depuis quelques semaines jugées un peu optimistes par les observateurs. Mais n'est-il pas normal qu'un gouvernement se montre volontariste et invite au progrès, à la croissance, plutôt qu'à la stagnation et à la régression ? Ce projet est sincère dans la mesure où il ne farde pas la réalité, en particulier en ce qui concerne les rentrées fiscales, qui ne reflètent pas, et de loin, la croissance que nous connaissons depuis deux ans – le ministre de l'économie et du Plan des finances, a insisté sur ce point tout à l'heure. Enfin, il ne comporte aucun de ces artifices utilisés tant de fois dans le passé et qui visaient à masquer la réalité par la débudgétisation ou par l'utilisation de ressources exceptionnelles, comme celles des privatisations...

M. Jean-Pierre Brard. Nicolas, où es-tu ? (*Rires*)

M. Daniel Colliard. Nicolas est sorti !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ce projet de budget comporte un objectif central : diminuer le déficit du budget de l'Etat en le ramenant de 322 à 290 milliards de francs l'année prochaine. Cette diminution du déficit de 32 milliards de francs est très significative, dans une conjoncture difficile et compte tenu de la hausse inéluctable de certaines dépenses. Elle s'inscrit dans la ligne de la diminution souhaitée de l'ensemble des déficits publics, afin que ceux-ci ne dépassent pas 5 p. 100 du PIB en 1995, 4. p. 100 en 1996 et 3 p. 100 en 1997.

Certes, peut-être aurait-il été souhaitable d'être plus ambitieux pour être sûr d'arriver à 3 p. 100 en 1997, mais personne ne peut nier que la contribution qui sera apportée en 1996 à cette diminution du déficit sera significative.

Cette diminution ne sera pas obtenue, pour l'essentiel, par une augmentation des recettes fiscales. En effet, aucune mesure fiscale d'envergure n'est prévue dans ce projet de budget ; les mesures fiscales qui y sont incluses sont des mesures d'ajustement. Cela est heureux car, avec l'effet en année pleine des mesures décidées lors du collectif de printemps, en particulier l'augmentation de la TVA, nous allons atteindre l'année prochaine un niveau de prélèvements obligatoires historiquement très élevé, 44,7 p. 100, parmi les plus élevés des pays occidentaux. Or personne ne peut contester qu'une fiscalité trop lourde est dissuasive et risque de porter atteinte au dynamisme de notre économie et notamment à la poursuite de la croissance, du moins à moyen terme.

Cette diminution du déficit est due, pour l'essentiel, à un effort de compression des dépenses publiques. Celles-ci vont augmenter de 1,8 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1995, c'est-à-dire moins vite que l'inflation prévisionnelle, 2,2 p. 100, et de 4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995. C'est dire qu'un reflux des dépenses publiques est amorcé dans ce projet de budget, reflux rendu absolument nécessaire en raison de la situation dramatique de nos finances publiques. Il est ordonné de façon à ne pas mettre en péril la croissance ou l'affaiblir de façon significative.

Ce résultat est obtenu en dépit d'une croissance très vive des charges de la dette, de 8,3 p. 100, et des dépenses de personnel, de 3,1 p. 100. C'est dire que les autres postes de dépenses, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, d'intervention, d'investissement civil, ou des dépenses militaires, augmenteront moins vite, voire stagneront ou régresseront en 1996. On amorce ainsi un cercle vertueux d'évolution de nos dépenses publiques.

Dans ces conditions, comment expliquer que la présentation de ce projet de budget n'ait soulevé qu'une approbation polie, teintée de scepticisme, dans l'opinion publique tant française qu'internationale ? On peut retenir, me semble-t-il, trois explications.

D'abord, l'opinion publique française n'a nullement conscience de la gravité de la situation de nos finances publiques.

M. Didier Migaud. Malgré le Premier ministre !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Les ordres de grandeur généralement cités la dépassent, et elle croit bien souvent à une dramatisation factice.

M. Jean-Pierre Brard. Dites-le : les Français sont des imbéciles !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il est vrai qu'elle n'avait pas été préparée, notamment lors de la campagne de l'élection présidentielle du printemps dernier, à connaître lucidement la situation. Dans ces conditions, pourquoi envisager de tels efforts ? Pour quoi faire ? Quelle sera leur utilité ?

Par ailleurs, elle n'a pas une claire conscience des inerties que comporte la gestion budgétaire et de la difficulté à parvenir à des inflexions qui paraissent toujours trop limitées, voire mineures.

M. Jean-Pierre Brard. Si le peuple ne comprend pas, changeons le peuple !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Enfin, ce projet de budget ne traite ni de la protection sociale, ni de la crise financière de certaines entreprises publiques. Or chacun sait que de gros efforts doivent être faits si l'on veut parvenir, en deux ans, à rééquilibrer les comptes de la protection sociale. On devra également absorber le poids de la dette accumulée depuis deux ans à ce titre, soit 120 milliards de francs. Quant aux entreprises publiques, les perspectives de privatisation se font, pour nombre d'entre elles, plus lointaines, en raison de la situation difficile du marché boursier ou de leurs problèmes propres d'équilibre. Il n'est même plus sûr que le produit des privatisations puisse suffire à l'avenir pour assurer l'équilibre des entreprises qui resteront dans le secteur public. C'est dire que cette loi de finances peut, à certains égards, apparaître partielle, incomplète.

Ce projet de budget, en dépit de ses qualités intrinsèques indiscutables, ne pouvait donc à lui seul satisfaire toutes les aspirations, toutes les ambitions dont il était porteur.

Certains s'étonnent qu'il ne soit pas plus audacieux en ce qui concerne la réforme fiscale. Faut-il rappeler que celle-ci ne peut s'envisager que dans l'hypothèse où les comptes publics se trouvent nettement améliorés et où les dividendes de la croissance permettent simultanément un aménagement des règles fiscales et un allègement des impôts en cause ? Dans la sociologie actuelle de notre pays, il paraît quelque peu vain de vouloir faire une réforme fiscale d'une certaine ampleur à coût nul : toute réforme fiscale doit, pour emporter l'adhésion des bénéficiaires, éviter les récriminations des perdants. Personne ne peut penser que cela est possible sans y mettre un certain prix.

Par ailleurs, personne ne peut contester que, compte tenu du poids des impôts assis sur le travail, en particulier sur les salaires et de la charge correspondant aux cotisations sociales, on ne peut dissocier la réforme fiscale de la réforme du financement de la protection sociale.

Dans ces conditions, je ne pense pas que l'on puisse faire grief au Gouvernement de ne pas nous avoir proposé, dès lors qu'il n'est en fonction que depuis quelques mois, des solutions précises et simultanées dans ces deux domaines. Faut-il d'ailleurs rappeler qu'aucune réforme fiscale d'ampleur n'a pu être menée à bien dans notre pays dans la précipitation et sans faire l'objet d'un large consensus dans la population ?

Si ce projet de budget n'emporte pas l'adhésion comme il le devrait, c'est sans doute parce qu'il n'indique pas avec suffisamment de force son ambition directrice.

Sans doute la campagne électorale n'a-t-elle pas mis suffisamment en évidence les efforts préalables nécessaires avant d'engager les réformes et l'impossibilité de mener tout de front. Sans doute aussi a-t-elle conduit nos concitoyens à penser que tout pourrait aller plus vite, sans délai, qu'il suffisait de le décider en sous-estimant à la fois les contraintes et les résistances. Mais au moins a-t-elle bien mis en évidence le profond désir de changement, le désir d'aller vite dans les réformes, plus vite que par le passé, et de moins s'embarrasser de précautions et de délais, en un mot de frapper plus fort.

Sans doute peut-on reprocher à ce projet de budget d'apparaître par conséquent quelque peu anémique, de manquer d'audace et peut-être de vitamines. Or chacun a conscience que le moment est venu d'engager des réformes, une dynamique, que le moment est d'autant plus propice à ce mouvement que nous nous trouvons au début d'un septennat, sans échéance politique proche et donc avec un horizon relativement dégagé, ce qui ne risque pas de se retrouver de si tôt.

Dans ces conditions, comment s'étonner que la commission des finances ait jugé utile d'apporter un certain nombre de modifications à ce projet ? N'est-ce pas d'ailleurs répondre au souhait du Gouvernement d'ouvrir largement la discussion, à celui du Président de la République de voir revaloriser le rôle du Parlement en ce qui concerne en particulier les choix budgétaires ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. C'est clair !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Souvent, on a jugé le Parlement trop timide, trop dépendant, insuffisamment critique dans ses choix. Comment s'étonner dès lors que, cette fois-ci, la commission des finances ait exercé pleinement son rôle et ait émis nombre de propositions constructives ?

M. Jean-Pierre Brard. Paroles, paroles...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La tradition veut que le Parlement se borne à demander des coupes dans les recettes et des augmentations dans les dépenses. Faut-il regretter qu'il se montre capable désormais de proposer autre chose, c'est-à-dire de revoir notre fiscalité dans le sens de l'équité et de l'efficacité...

M. Jean-Pierre Brard. De l'équité, mais pas de l'égalité !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... et qu'il remette en cause certaines dépenses qui lui semblent moins urgentes et qui lui paraissent pouvoir être différées ?

La commission des finances a au contraire conscience d'être tout à fait dans son rôle et d'être de cette manière, contrairement à ce que certains affirment, une aide et un appui, peut-être même précieux, pour le Gouvernement.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas convaincant !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Certes, elle risque de réveiller, de remettre en cause certains intérêts particuliers, on l'a vu ces dernières semaines, mais la situation exceptionnelle que connaissent nos finances publiques et l'extrême dégradation de nos comptes...

M. Didier Migaud. Merci Balladur !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... ne justifient-elles pas une révolution culturelle...

M. Philippe Auberger. ... et un sursaut démocratique dans ce domaine.

C'est ainsi que la commission des finances a adopté un certain nombre d'amendements significatifs en ce qui concerne la partie « recettes ».

Celui qui a fait le plus couler d'encre est relatif à l'assurance vie.

En revenant sur la proposition gouvernementale de supprimer totalement la réduction d'impôt à l'entrée pour ce type d'épargne, la commission des finances a entendu faire passer un double message : l'assurance vie constitue l'une des formes d'épargne les plus répandues dans notre pays, puisque 6,6 millions de personnes imposées à l'impôt sur le revenu en bénéficient, et il convient de la préserver, mais les limites de cette déductibilité sont telles qu'elle bénéficie relativement plus aux revenus les plus faibles.

Dans ces conditions, il ne paraît pas inéquitable pour ceux-ci de maintenir temporairement le bénéfice de la déductibilité, au moins tant que les fonds de pension ne seront pas mis en place car, après, le maintien de l'avantage ne sera plus pleinement justifié.

Par ailleurs, se trouve posé le problème du maintien de la totalité de l'avantage à la sortie, c'est-à-dire de l'exonération des droits de succession quel que soit le capital assuré. Nous souhaitons que cet avantage fasse l'objet au moins d'un plafonnement à un niveau raisonnable.

Le Gouvernement a souhaité dans ce projet de loi traiter du problème des successions d'entreprise, M. le secrétaire d'État au budget s'en est fait l'écho tout à l'heure. Il a eu raison dans la mesure où il importe d'éviter dans la conjoncture actuelle tout ce qui pourrait entraîner soit la disparition d'entreprises, soit leur cession à des mains étrangères.

Toutefois, il nous est apparu nécessaire de mieux équilibrer la réforme entre les donations-partage et les successions car les premières ne peuvent être considérées dans tous les cas comme une panacée. Le choix comme référence de l'outil de travail, notion reconnue dans notre droit fiscal dans le cadre de l'ISF nous est apparu préférable pour des raisons juridiques et constitutionnelles à toute autre.

Certains ont trouvé tout à fait scandaleux qu'à l'occasion, au détour, allais-je dire, d'une loi de finances, on puisse remettre en cause le cumul possible du bénéfice de la demi-part pour le quotient familial, ce qui implique le rattachement fiscal à la famille, et le bénéfice de l'allocation logement sociale pour les étudiants, l'ALS, au motif que les discussions sur le statut de l'étudiant n'avaient pas encore eu lieu.

La commission des finances n'est-elle pas la gardienne de la juste application des règles en matière d'impôt sur le revenu ? Faut-il attendre une année de plus au motif que personne ne sait quand les discussions avec les étudiants pourront déboucher ? Y a-t-il d'autre exemple où l'on bénéficie à la fois du rattachement, de la demi-part, et de l'indépendance, l'allocation sans condition de ressources des parents ?

Compte tenu de la possibilité de déduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu jusqu'à 27 500 francs par an au titre de l'obligation alimentaire des parents – ce que d'ailleurs pratiquement aucun organe de presse n'a rappelé, – y a-t-il vraiment un risque d'inéquité sérieux pour les familles modestes, les boursiers étant, de plus, exclus de cette mesure ? Les étudiants n'auraient-ils pas été en définitive mieux inspirés de laisser le gouvernement précédent réformer l'ALS comme il en avait manifesté l'intention ?

Mme Ségolène Royal. Les étudiants seront dans la rue ! Si vous êtes sourds, ils sauront se faire entendre !

M. Jean-Pierre Brard. Et ils vont vous botter les fesses ! Demandez à Devaquet, il s'en rappelle encore !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En tout cas, il y a là matière à un débat serein, nécessaire et sérieux et nous n'avons pas à nous le faire imposer par des mouvements de la rue.

A l'initiative de plusieurs de nos collègues, la majorité de notre commission a souhaité, dans une préoccupation de simplification et d'équité de notre système fiscal, supprimer progressivement les abattements forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels.

Il est vrai qu'il s'agit là d'une des anomalies les plus flagrantes de notre système fiscal, rarement justifiée en équité, d'autant plus qu'il existe toujours la possibilité, comme pour les autres catégories de salariés, de déclarer les frais professionnels réels. Toutefois, on peut penser qu'une telle réforme aurait davantage sa place dans la réforme d'ensemble de l'impôt sur le revenu qui nous est annoncée. En attendant, il serait peut-être plus indiqué d'abaisser le plafond de la disposition, ce qui ne pénaliserait pas les revenus les plus modestes et aurait l'avantage de ménager en douceur la transition.

Ce projet de loi comporte également deux dispositions concernant les organismes d'HLM. L'une vise à imposer des surloyers au-delà d'un plafond de ressources, avec reversement d'une faible part, 20 p. 100, à l'Etat. La commission y est dans sa majorité favorable, sous réserve qu'on l'étende à toutes les personnes morales qui ont bénéficié de l'aide publique ou du conventionnement. L'autre, relative à la reprise des profits financiers, apparaît plus discutable car pénalisante pour ceux qui ont géré avec habileté leurs disponibilités et ont pu ainsi dégager des moyens supplémentaires.

Enfin, plusieurs dispositions importantes de ce projet de loi portent sur les finances locales. Celles qui concernent la taxe professionnelle vont dans le sens des travaux et observations des années précédentes de la commission des finances et elles ont été acceptées, même si nous avons bien conscience qu'année après année, nous ajoutons des dispositions supplémentaires dans un dispositif déjà fort compliqué et, de ce fait, de plus en plus opaque, voire incompréhensible. Il serait temps d'envisager une refonte d'ensemble de ce dispositif pour que cet impôt soit plus lisible, ce qui contribuerait sans doute à ce qu'il soit mieux accepté.

Un pacte de stabilité a été proposé entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Didier Migaud. Pacte de stabilité ? De régression plutôt !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si ce pacte pouvait effectivement permettre une certaine stabilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, nous ne pourrions que nous en réjouir.

M. Jean Tardito. Vous le mettez en œuvre avant qu'il ne soit signé !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Encore faudrait-il qu'il y ait une certaine pause dans l'évolution des charges liées à la fonction publique territoriale, que celles-ci n'évoluent pas plus vite que la dotation globale de fonctionnement, par exemple, et, surtout, que les menaces qui pèsent toujours sur les cotisations de retraite des agents des collectivités locales, les cotisations à la CNRACL, soient durablement dissipées, ce qui n'est pas le cas, tant s'en faut, puisque seule une pause nous a été promise pour l'année 1996.

M. Jean-Pierre Brard. Un sursis, plutôt !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si la commission des finances a souhaité remanier assez profondément la partie « recettes » de cette loi de finances, elle n'a pas hésité, c'est une innovation de taille, à apporter aussi à ce stade, et au niveau de l'article d'équilibre, des modifications significatives à la partie « dépenses ».

En effet, un amendement diminuant de 4 milliards de francs le montant total des dépenses prévues a été adopté à l'initiative de notre collègue Jean-Pierre Thomas et de quelques autres signataires.

On peut, certes, s'interroger sur le fait de savoir si une telle initiative est vraiment significative par rapport à la masse totale des dépenses et vu l'ordre de grandeur des remaniements apportés en cours d'année, puisque quelque 20 milliards de francs ont été annulés au printemps dernier et que l'on parle d'une annulation du même ordre de grandeur avant la fin de l'année.

Cependant, cette proposition a le mérite d'exister, de pouvoir être discutée poste par poste, pied à pied, allais-je dire. Elle n'est après tout pas plus arbitraire que les exercices de gel ou d'économies réalisés dans le secret des bureaux de la direction du budget. Sans doute faudrait-il sur certains postes affiner la méthode – M. le secrétaire d'Etat au budget nous y a invités – afin que ces économies soient correctement équilibrées et puissent être effectivement réalisées. La proposition a cependant le mérite d'exister et nous souhaitons que le Gouvernement accepte de la prendre comme base de discussion.

Voilà en tout cas la preuve que le Parlement n'est pas seulement une institution dépendante mais qu'il peut aussi proposer des économies. Sans doute, grâce à une meilleure exploitation des rapports de la Cour des comptes et des institutions qui se préoccupent de l'évaluation des politiques publiques, avec la mise en place prochaine de l'office parlementaire, sera-t-il possible d'aller plus loin dans le cadre d'un travail plus affiné.

De même, parmi les créations de postes de fonctionnaires qui nous étaient présentées, deux nous sont apparues moins urgentes et paraissent, de ce fait, pouvoir être différées sans dommage. Il en va ainsi de celles concernant le ministère de l'économie et des finances, qui doit se montrer, dans ce domaine comme dans d'autres, tout à fait exemplaire et chercher à redéployer ses effectifs plutôt qu'à les augmenter. Il s'agit, d'autre part, des emplois demandés au titre de l'ouverture de la Très Grande Bibliothèque, 650, qui s'ajoutent à ceux déjà obtenus dans le passé, 1850, alors que personne n'a une vision précise du coût de fonctionnement en période de croisière de cet important équipement dont rien ne prouve que la mise en service ne pourrait pas être organisée différemment et étalée.

On constate donc qu'aussi bien en recettes qu'en dépenses, ce projet de loi de finances a été sensiblement modifié par la commission des finances. Il l'a été, plus que par le passé et, le plus souvent, dans le sens de l'économie et d'une diminution du déficit budgétaire.

Ce n'est pas le signe d'une défiance particulière à l'égard du Gouvernement, que nous soutenons et que nous approuvons, mais plutôt d'une volonté de marquer qu'il nous paraît possible, avec un peu de courage et de détermination, d'aller plus loin dans la diminution du déficit.

Face aux incertitudes de la conjoncture, cela nous paraît nécessaire pour garantir une exécution moins aléatoire de ce projet de budget.

Cela nous paraît indispensable pour mieux marquer la priorité qui doit être donnée à la réduction du déficit de l'Etat, étape indispensable non seulement pour réaliser le rétablissement de nos comptes publics et l'assainissement de notre situation économique, mais aussi pour pouvoir engager sur des bases plus stables, plus durables, les réformes qui s'imposent, notamment en matière de prélèvements obligatoires.

Enfin, cela paraît acceptable par une opinion publique prête à entendre un langage de vérité et de rigueur : elle a trop longtemps connu et subi les effets du laxisme dans ce domaine !

C'est pourquoi nous demandons avec insistance au Gouvernement d'examiner nos propositions avec attention et avec la plus grande bienveillance possible.

Sous ces réserves, la majorité de la commission des finances approuve le projet de budget qui marquera, nous en sommes persuadés, une étape importante dans la voie du redressement et du changement que la majorité des Français ont appelés de leurs vœux en mai dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Migaud. Oh ! ces Français regrettent déjà !

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques très brèves réflexions à la suite de l'intervention de M. le rapporteur général du budget.

Le texte adopté par la commission des finances est le fruit d'une discussion sérieuse et approfondie. La commission y a consacré quinze heures de débats, cinq séances auxquelles ses membres ont participé avec une assiduité remarquable. Ils y ont fait valoir leurs convictions, et seulement leurs convictions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la quasi-totalité de la dizaine d'amendements importants qui ont été adoptés ont recueilli une très grande majorité.

M. Jean-Pierre Brard. De godillots !

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission. Chers collègues, à l'étranger comme en France, plane un doute sur la capacité de la société française à assumer certaines mutations, parmi lesquelles la nécessaire maîtrise des déficits publics et des déficits sociaux. Et parce que ce doute est destructeur de la confiance, celle de nos compatriotes comme celles des marchés, parce que ce doute conduit à des taux d'intérêt qui menacent la croissance, le Parlement, avec le Gouvernement, se doit d'aider à le dissiper.

C'est pourquoi nous avons voulu donner un signal et exprimer une détermination, celle de voir réduits les déficits publics et les déficits sociaux.

Ce n'est pas la solution de facilité qui a été choisie. Inverser une tendance dépensière ne va pas de soi : mais nous avons tous estimé que ces disciplines sont indispen-

sables. C'est en les respectant que nous pourrions entrer dans le cercle vertueux des grands pays offrant croissance et emplois à leur population. C'est en les respectant que nous saurons, comme vous l'avez dit tout à l'heure, restaurer l'indépendance et notre souveraineté vis-à-vis des marchés. C'est en les respectant enfin que nous pourrions voir réduire des taux d'intérêt qui, trop élevés, freinent l'investissement et limitent la perspective de croissance.

Dans ces disciplines, les pays européens, dans leur quasi-totalité, se sont résolument engagés, qu'ils soient gouvernés par des partis conservateurs, chrétiens-démocrates ou sociaux-démocrates. Certains ont réduit dans les dix-huit mois leurs déficits d'un ou deux points par rapport au PIB. Ce qu'ont fait les autres, ne pourrions-nous pas le faire ? Ce ne sont pas des travaux d'Hercule, mais c'est vrai que de tels efforts sont difficiles à faire accepter par l'opinion publique.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la deuxième conviction de la commission est que ces disciplines de maîtrise des déficits, condition de notre réussite collective, ne seront consenties que si l'opinion publique a le sentiment qu'elles sont conduites avec un grand souci d'équité.

Dans ce cadre plusieurs amendements vous sont proposés.

Le souci d'équité s'est exprimé dans les domaines de l'impôt sur le revenu, certaines déductions pouvant apparaître à l'heure actuelle un peu archaïques par rapport à ce qu'elles représentaient il y a vingt ans, de la fiscalité de l'épargne, de l'impôt sur les successions et de la taxe sur la trésorerie des organismes HLM. Nous n'avons pas voulu faire en sorte, indirectement, que les loyers HLM soient augmentés, car cela aurait semblé contraire à l'équité.

Mais la commission n'a pas poursuivi que des objectifs d'équité. Elle a cherché à introduire dans notre système économique et financier de nouveaux éléments de responsabilité. C'est la raison pour laquelle, bien que ce ne soit pas agréable pour des élus locaux, nous avons accepté le pacte de stabilité liant à l'inflation la progression des dotations accordées aux collectivités locales, ainsi que les surloyers qui nous apparaissent aller à la fois dans le sens de l'efficacité et de l'équité.

Tel sont les efforts qui ont été accomplis. Sachez que dans des secteurs comme les régimes sociaux, personne n'a vraiment intérêt aujourd'hui à prendre des responsabilités de maîtrise. Ne faudrait-il donc pas donner à certaines politiques beaucoup plus d'espaces de responsabilité et de liberté à l'intérieur d'une enveloppe régionale ou départementale, afin que chacun soit conduit à modifier ses comportements ?

En conclusion, c'est à une nouvelle approche de la discussion budgétaire que la commission vous invite.

Elle souhaite – et je me tourne vers mes collègues rapporteurs spéciaux – que le bon budget ne soit plus le budget qui augmente, mais celui qui permet de mieux gérer l'argent des contribuables et de donner plus d'efficacité à la dépense. Que ceux qui montent à la tribune acceptent cette révolution ou ce changement ! C'est à cette condition que nous pourrions obtenir les résultats que les Français attendent, et que la convalescence, dont parlait M. le rapporteur général, deviendra guérison de l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tardito. Au détriment de qui ? Il faut le savoir !

M. Jean-Pierre Balligand. En Suisse aussi, on guérit !

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ

M. le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen par le Parlement d'un projet de loi de finances est un des moments les plus importants de la vie parlementaire. La démocratie s'est souvent développée à partir des droits arrachés, obtenus par les élus ou consentis par un exécutif dans le domaine budgétaire.

L'élément majeur du droit budgétaire est l'affirmation du principe du consentement populaire à l'impôt, c'est-à-dire aux recettes qui permettent les dépenses. Nous entamons la discussion sur la première partie de la loi de finances, qui concerne justement les recettes pour 1996. Les grands principes budgétaires sont, entre autres, l'unité budgétaire, la sincérité budgétaire et l'égalité devant la loi.

M. Jean-Pierre Brard. Et non l'équité !

M. Didier Migaud. Ces principes ont été érigés en principes généraux du droit et doivent commander toute action dans le domaine budgétaire. Je rappelle que l'article XIII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui figure dans le préambule de notre Constitution, dispose que : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

L'article premier repose sur le même principe, lorsqu'il précise que : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Or, monsieur le ministre, le projet de loi de finances que vous nous présentez pour l'année 1996 présente, selon nous, deux caractéristiques essentielles qui justifient la motion de procédure déposée par le groupe socialiste et apparentés de l'Assemblée nationale, à savoir l'insincérité et l'inéquité.

Le projet de loi de finances pour 1996 fait en effet apparaître une rigueur apparente. Les comptes publics ne sont pas maîtrisés. C'est en grande partie un budget tronqué. Il organise un matraquage sans précédent sur le plan fiscal au détriment du plus grand nombre, ce qui constitue en outre un frein à la reprise.

Un budget de rigueur apparente et, en fait, profondément insincère...

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. De telles affirmations sont scandaleuses !

M. Didier Migaud. Non, monsieur le ministre, et j'aurai l'occasion de vous le démontrer, même si, à coup sûr, je ne pourrai vous convaincre.

Le projet affiche *a priori* des comptes maîtrisés et une volonté de réduire le déficit. C'est un discours que l'on a déjà entendu.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai !

M. Didier Migaud. Selon vous, les dépenses publiques n'augmenteraient que de 1,8 p. 100, par rapport à des prévisions de recettes estimées à plus de 4,9 p. 100, ce qui ferait de vous, messieurs, des gestionnaires rigoureux et compétents.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Nul n'en doute !

M. Didier Migaud. Vous me permettez d'en douter. D'ailleurs vous-même, monsieur le rapporteur général, vous en doutez.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Non, pas du tout !

M. Didier Migaud. Parfois, à partir d'observations quelque peu nuancées – c'est normal, en tant que membre du RPR – vous émettez des critiques laissant penser que vous doutez de la sincérité des comptes qui nous sont présentés.

M. Jean-Pierre Brard. Et cela se voit !

M. Didier Migaud. Le résultat, monsieur le ministre, est obtenu grâce à des artifices de présentation contraires aux principes d'unité et de sincérité budgétaire.

D'abord, l'augmentation des dépenses publiques est, en fait de 2,2 p. 100, quand on lit entre les lignes, et non de 1,8 p. 100.

Ensuite, l'évolution est calculée à partir du collectif budgétaire de juillet dernier, contrairement à une règle tout à fait légitime qui consiste à comparer un projet de loi de finances à un autre projet de loi de finances. D'ailleurs, dans un élan de sincérité qui l'honore, mais qui mériterait d'être plus constant, M. le rapporteur général a reconnu en commission des finances, dans une formulation un peu particulière d'ailleurs, que l'augmentation avoisinerait les 4,5 ou 5 p. 100 et que cela dépendrait un peu des références qu'on prenait et de ce que l'on mettait dedans...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un problème d'optique !

M. Didier Migaud. Le gouvernement Balladur avait déjà eu recours à cette pratique pour le budget de 1994. Cela pouvait se justifier alors par l'alternance et par le procès politique intenté pour la gestion des gouvernements antérieurs. Cette année on ne peut pas vraiment parler d'alternance, puisque l'actuel Premier ministre faisait partie des principaux ministres du gouvernement précédent – comme vous-même d'ailleurs, monsieur le président de la commission des finances.

En fait, monsieur le ministre, comme j'ai eu l'occasion de le préciser en juillet dernier lors de la discussion sur le collectif budgétaire, vous avez éprouvé la nécessité de rétablir, selon les propres termes du secrétaire d'Etat au budget, M. d'Aubert, « la vérité des comptes ». Cela signifie que le projet de budget pour 1995 présenté par le Premier ministre de l'époque, M. Balladur, n'était pas sincère. Et je suis heureux que vous nous donniez par là-même raison, puisque nous avons développé cette argumentation lors de la discussion budgétaire en affirmant que plusieurs postes de dépenses étaient insuffisamment dotés ou encore que des décisions prises ne s'accompagnaient pas des crédits budgétaires correspondants.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution de la loi de finances de 1994 est très critique envers la gestion budgétaire et financière du gouvernement Balladur. La Cour dénonce ainsi plusieurs astuces de présentation comptable qui ont pour conséquence de rendre moins claire l'appréciation exacte de la situation des finances publiques.

Le rapport sur l'exécution budgétaire pour 1995 devrait être plus sévère encore, quand on observe les manipulations qui ont pu être commises en 1995 au moment de la présentation de ce budget.

M. Arthur Dehaine. Et antérieurement !

M. Didier Migaud. L'image de gestionnaire strict et compétent qu'a su se forger M. Balladur ne résiste pas à une lecture rigoureuse de la réalité. Le décalage entre l'augmentation affichée des dépenses et celle effectivement réalisée est important. Quand je vous disais que vous nous aviez déjà fait le coup de la rigueur...

En 1994, on nous avait annoncé 1,1 p. 100 d'augmentation de la dépense publique. Et l'année s'est conclue avec une progression de près de 4,5 p. 100 ! Vraisemblablement, en ce qui vous concerne, on devrait obtenir le même résultat.

Parallèlement, le déficit s'est aggravé.

Le rapport Raynaud chiffrait le déficit à 341 milliards. C'était le bilan que vous dressiez de l'action de vos prédécesseurs. Le déficit qui correspondait au collectif budgétaire pour 1993 s'élevait à 333 milliards. Ce chiffre était donc plutôt une bonne référence, au moment de l'entrée de M. Balladur à Matignon, c'est-à-dire de la reprise du pouvoir par la coalition que vous formez. A son départ, le déficit n'aura pas été réduit, au contraire : il aura connu une augmentation sensible, de près de 40 milliards, puisqu'il a été évalué pour 1995, par M. Juppé lui-même, à 371 milliards de francs. Et ce malgré la vente d'une partie du patrimoine public, par le biais des privatisations. Et quand on sait que ces privatisations ont correspondu, sur cette période, à près d'une centaine de milliards de francs, on voit bien là le résultat de la politique conduite par le gouvernement qui vous a précédé et auquel vous avez, pour un grand nombre d'entre vous, participé.

M. Juppé, d'une certaine façon, a raison quand il parle de l'état « calamiteux » dans lequel il a trouvé les finances publiques et de la situation de « péril national » dans laquelle se trouverait notre pays. J'ai d'ailleurs quelque difficulté à comprendre la fierté qu'il lui arrive d'afficher pour avoir participé au gouvernement de M. Balladur, alors même que son jugement de l'action de ce dernier est d'une rare sévérité. M. Juppé se révèle, pour le moins, être un homme bien « culotté » !

Nous sommes ainsi en présence d'un Premier ministre déconcertant : peu d'hommes publics arrivent comme lui à déconcerter à la fois nos concitoyens – en raison de promesses non tenues, et les marchés boursiers. L'originalité de M. Juppé est qu'il désespère à la fois Billancourt et le Palais Brongniart ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Julien Dray. Qu'il déménage !

M. Didier Migaud. Le problème est que M. Juppé pratique la même insincérité dans la présentation de son projet de loi de finances. Et si vous revenez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à une gestion plus orthodoxe des finances publiques concernant l'affectation des recettes de privatisation – notre objectivité nous amène à le reconnaître – vous utilisez des procédés qui vous permettent de sous-évaluer les dépenses et de surévaluer certaines recettes, toujours contrairement aux principes d'unité et de sincérité budgétaires.

Vous recourez à des débudgétisations, sortant par là même du budget quelques moyens de crédits en y affectant des ressources spécifiques. Je peux prendre comme exemple le fonds d'intervention des transports terrestres, qui fait apparaître des dépenses de 2 milliards de francs de subventions aux routes et à la SNCF. Pour les couvrir, vous doublez tout simplement la taxe sur les autoroutes. Le délit de débudgétisation est consommé lorsque l'on constate que le niveau des dépenses consacrées aux routes et à la SNCF est minoré d'autant dans le budget général.

M. Augustin Bonrepaux. C'est bien vrai !

M. Didier Migaud. Je peux également citer les 2 milliards de prestations sociales agricoles transférées sur les fonds de solidarité vieillesse – au sujet de son financement peu de choses sont dites. Le délit est là encore consommé. Fait aggravant : le Conseil constitutionnel avait censuré l'année dernière un comportement analogue de M. Sarkozy.

D'autres mesures révèlent un « bricolage » de recettes, pour permettre des économies équivalentes sur le budget général à travers, par exemple, le relèvement du versement transport payé par les entreprises de la région parisienne pour participer au financement de la RATP et du réseau banlieue SNCF.

De même l'article 13 du projet de loi de finances qui pérennise la majoration pour frais d'assiette et de recouvrement des impôts directs locaux est-il une absurdité par rapport au devoir de sincérité budgétaire. En effet, monsieur le ministre, comme vous le reconnaissez vous-même tranquillement dans l'exposé des motifs de cet article, il s'agit de pérenniser une majoration de ce prélèvement, initialement prévu pour financer les travaux de révision des valeurs locatives. Ces travaux ont aujourd'hui pris fin : on ne saurait mieux avouer l'absence de sincérité dans la justification de cette mesure dont la nécessité, au regard des critères qui avaient fondé son institution, a de toute évidence disparu.

De la même manière, la réduction du déficit est en grande partie artificielle. D'abord, compte tenu des mesures de débudgétisation dont je viens de parler. Ensuite, parce qu'elle est obtenue grâce à la décision du Gouvernement de ne pas verser une subvention de 16 milliards de francs à l'UNEDIC. Si l'Etat avait respecté sa parole, le déficit aurait été de 306 milliards de francs, et non de 290 milliards, c'est-à-dire qu'il aurait été très proche du déficit attendu pour 1995, qui devrait avoisiner 321 ou 322 milliards de francs.

Enfin, l'hypothèse d'évolution des recettes m'apparaît très aléatoire. Vous me rétorquerez qu'il convient d'être prudent, voire sceptique, devant les prévisions des organismes spécialisés. Mais tout le monde, semble-t-il, éprouve le besoin de revoir les prévisions à la baisse et reconnaît que la conjoncture internationale est un peu moins favorable qu'elle ne l'était en 1994 ou au début de 1995.

Le commerce mondial a connu en 1994 une forte expansion qui a profité à la croissance française. La demande mondiale adressée à la France s'est maintenue en 1995 à un niveau élevé. Mais un retournement est aujourd'hui redouté et la contribution des échanges extérieurs à la croissance pourrait même devenir négative en 1996, selon l'OFCE.

Le Gouvernement prévoit par ailleurs une augmentation relativement élevée de la consommation. Il nous explique que les particuliers pourraient moins épargner et consacrer une plus grande part de leurs revenus à des achats. En raison de ce que nous constatons aujourd'hui et d'une politique sociale très restrictive, il est peu probable que cet objectif soit atteint. La demande intérieure risque d'être encore plus contrainte par des mesures de restriction budgétaire qui auront également, malheureusement, un effet récessif. Et si nous pouvons être satisfaits d'un taux d'investissement industriel encourageant, la consommation des ménages, elle, n'est pas vraiment repartie et devrait progresser moins rapidement que le

PIB en 1995. Cet essoufflement de la croissance remonte à l'été 1994 et fait suite à l'augmentation très forte constatée au premier semestre de 1994.

Si le contexte international n'est pas sans influence – ce que vous ne vouliez pas reconnaître en 1992 –, il faut souligner une spécificité française, et la responsabilité du Gouvernement français, qui n'a pas permis à la demande, eu égard à une imposition des ménages et des consommateurs plus forte, de tirer les investissements vers le haut. Dans l'état actuel des rentrées fiscales, le montant des recettes prévisionnelles pour 1996 devrait lui aussi être revu à la baisse. La conséquence directe en serait un déficit plus important, et vous avez vous-même annoncé, monsieur le ministre, des pertes de recettes de 35 à 40 milliards de francs pour 1995, qui se répercuteront mécaniquement sur 1996.

Je dirai également un mot des taux d'intérêt, dont vous nous parlez souvent. J'observe – mais c'est là encore un des éléments de l'héritage Balladur – que ceux-ci sont en moyenne de deux points supérieurs aux taux allemands, alors même que l'écart avait été ramené à zéro en 1991.

Pour conclure cette partie, j'ajouterai que nous sommes en présence d'une loi de finances tronquée, certaines dépenses importantes n'étant absolument pas prises en compte. C'est, par exemple, le cas pour le financement de l'allocation de rentrée scolaire ou pour la prestation autonomie, qui restent pour l'instant hors budget et n'apparaissent ni dans les dépenses ni dans les déficits – comme pour d'autres chapitres, on retrouvera ces mesures à un moment ou à un autre.

Le président Méhaignerie a déclaré à France 3 que la campagne électorale n'avait pas été placée sous le signe de la vérité ; il avait raison. Il ajoutait, autant pour s'excuser que pour se pardonner, que cette remarque valait pour les uns comme pour les autres.

Dans un entretien à un hebdomadaire, le nouveau ministre de l'économie, des finances et du Plan a reconnu que la tendance était jusqu'à présent à préparer des budgets incantatoires – je ne sais s'il visait son prédécesseur ! – destinés surtout à impressionner les marchés – là, qu'est-ce qu'on les impressionne ! –, ajoutant que la loi de finances pour 1996 avait été préparée dans un souci de totale sincérité. On ne reconnaît plus l'ancien rapporteur général du budget du Sénat ! On a connu M. Arthuis moins politicien et plus pertinent dans ses observations.

Comme je l'ai souligné, on ne peut pas dire que la présentation de la loi de finances ait convaincu les Français et les marchés. L'élection de M. Chirac – donc la présence de M. Juppé à Matignon – repose sur une formidable tromperie car il a annoncé tout le contraire de ce qui est fait aujourd'hui et nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Mais ce n'est pas une raison pour poursuivre sur la lancée, et respecter aussi peu les principes d'unité et de sincérité budgétaires.

Deuxième caractéristique de votre budget : un important matraquage fiscal qui repose sur de très fortes injustices contraires aux principes d'équité – pourtant, le rapporteur général a prononcé le mot « équité » un grand nombre de fois – et de juste répartition de la dépense publique entre les citoyens en fonction de leur capacité contributive.

Vous nous avez expliqué qu'il y avait des changements, qu'un nouveau septennat s'ouvrait. Mais je rappelle que cela fait un peu plus de trois ans que vous êtes au gou-

vernement et que c'est votre quatrième budget : collectif 1993, budget pour 1994, budget pour 1995 et budget pour 1996.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Heureusement qu'il y a eu un collectif en 1993 !

M. Didier Migaud. Et, pour la quatrième fois consécutive, vous accentuez fortement la pression fiscale. Le taux des prélèvements obligatoires va atteindre en 1996 – le rapporteur général l'a reconnu – un record historique : 44,7 p. 100 contre 44,2 p. 100 cette année.

Les hausses d'impôts que vous avez décidées depuis juin dernier représentent 70 milliards de francs de ponctions supplémentaires pour les Français. Je n'aurai pas la cruauté de revenir sur certains propos de campagne mais je rappelle que le 6 mai 1995, le candidat Chirac déclarait : ...

M. Arthur Dehaine. Et les 101 mesures du candidat Mitterrand ?

M. Didier Migaud. ... « L'objectif que nous devons garder à l'esprit pour lutter efficacement contre le chômage, c'est la baisse des prélèvements obligatoires. » Bravo ! Le taux passe de 44,2 à 44,7 mais M. Chirac est élu !

M. Arthur Dehaine. Le taux va baisser !

M. Didier Migaud. Sa déclaration du 17 février 1995 vaut elle aussi son pesant d'or : « Il est de bon ton de dire que la situation va interdire de baisser les impôts, et même, pour certains, qu'elle exigerait de les augmenter... Je crois le contraire... L'expérience l'a montré, trop d'impôt tue l'impôt. »

M. Arthur Dehaine. Encore sept ans ! Soyez patient !

M. Didier Migaud. Eh bien, après avoir cru résolument le contraire, M. Chirac, devenu aujourd'hui Président de la République, se fait le champion des augmentations d'impôts : 70 milliards d'augmentation depuis le mois de juin, qui vont peser sur les consommateurs, sur les ménages, sur l'ensemble des Français !

M. Jean-Pierre Brard. Mon cher collègue, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent : c'est bien connu !

M. Didier Migaud. Justement, les Français commencent à s'en rendre compte et à montrer, dimanche après dimanche, que les choses pourraient changer plus rapidement que prévu.

Ces augmentations seraient justifiées, selon le Premier ministre, par une situation de « péril national ». La situation est difficile, elle est catastrophique. Encore convient-il de ne pas l'aggraver par des déclarations contradictoires et irresponsables, comme le font trop de ministres de l'actuel Gouvernement, qui disent un jour une chose et le lendemain son contraire, à commencer par le premier d'entre eux, lorsqu'il proclame qu'il est fier d'avoir participé au gouvernement Balladur, mais prétend que les comptes laissés par son prédécesseur sont « calamiteux ».

M. Jean-Pierre Brard. Il n'a pas de reconnaissance ! C'est un ingrat ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. Si la Cour des comptes observe que la dette de l'Etat est passé de 2 107 milliards de francs à la fin de 1992 à 2 904 milliards à la fin de 1994, elle constate dans le même temps, ce qui relativise un peu les choses, qu'au regard des critères de convergence du traité de l'Union européenne relatifs à la dette publique, la France reste dans une situation relativement favorable,

avec une dette encore inférieure au seuil de 60 p. 100 du PIB. Le problème, c'est qu'elle s'en rapproche, surtout depuis 1993, c'est-à-dire depuis votre retour au pouvoir. Il y a, certes, des dépenses qu'on aurait pu, qu'on pourrait ne pas faire afin d'améliorer la situation de nos finances publiques...

M. Jean-Pierre Brard. A Mururoa, par exemple !

M. Didier Migaud. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème tout au long de la discussion budgétaire.

M. Jean-Pierre Brard. Le budget est comme l'atoll : fissuré !

M. Didier Migaud. Depuis quelques jours on joue, notamment au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale, au jeu de « plus rigoureux que moi tu meurs ». Chacun y va de sa petite idée sur les économies qu'on pourrait réaliser. Nous avons ainsi assisté, la semaine dernière, à une réunion assez ubuesque de la commission. Offrez-nous plus souvent des séances de ce type, car elles réservent de bons moments : nous travaillons un peu et vous nous donnez l'occasion de nous détendre. Ainsi, M. Sarkozy a reproché à M. Thomas de proposer des réductions de dépenses sans avoir associé à sa réflexion une partie importante de la majorité.

M. Jean Tardito. Oui, nous l'avons déjà dit !

M. Didier Migaud. « Nous faisons partie de la même majorité », lui a-t-il dit, « pourquoi avez-vous travaillé tout seul de votre côté et, qui plus est, avec la complicité du secrétariat d'Etat au budget ? »

Et le président Méhaignerie a insisté sur le fait que l'amendement de M. Sarkozy sur les contrats d'assurance vie n'était cosigné que par une partie de la majorité.

M. Jean-Pierre Brard. Ils ne sont pas habitués au pluralisme !

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Etes-vous mieux placé, monsieur Brard ? (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. Ce jeu était étonnant, il faut le reconnaître, et il était assez agréable de voir la majorité se déchirer.

Chers collègues de la majorité, vous avez dit au cours de la campagne présidentielle des choses intéressantes sur les dépenses publiques. Vous avez en particulier parlé d'un grand audit des finances publiques. Qu'attendez-vous ? Vous avez construit votre projet de loi de finances sans avoir réalisé cet audit.

Qu'a donc proposé M. Thomas ? Il paraît qu'il a beaucoup travaillé...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un expert, pour les finances ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud. ... mais cela ne demande pas beaucoup de travail de dire qu'on réduit chaque ligne budgétaire de 2 p. 100, pour aboutir au total à 4 milliards de francs d'économies !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un peu simpliste !

M. Didier Migaud. Pourtant, M. Thomas est tout fier. En face, le président de la commission des finances a estimé que cette démarche n'était pas très pertinente.

M. Jean-Pierre Brard. Il a raison !

M. Didier Migaud. Il a voulu « prendre son pied », s'est cru pendant quelque temps ministre du budget et a fait de la régulation budgétaire. Mais on n'attend pas ça de

l'Assemblée nationale, monsieur le président de la commission des finances !

Le rapporteur général, quant à lui, a voulu avoir une démarche un peu plus logique. Il s'est dit : « On ne peut pas toucher à certaines dépenses, je vais donc m'attaquer aux mesures nouvelles ». Et vlan ! Que je t'attaque les créations de postes dans l'enseignement et la culture ! Il a fallu toute la vigilance de l'opposition pour empêcher le rapporteur général de supprimer tous ces postes. Nous n'aurions pas pu pourvoir en postes les établissements nouveaux en ce qui concerne aussi bien les enseignants que le personnel administratif.

Monsieur le président de la commission des finances, nous partageons tout à fait votre souci de revaloriser le rôle du Parlement, en particulier celui de la commission des finances. Mais pas comme ça ! Travaillons tous ensemble. Les membres de la commission des finances doivent collaborer avec les rapporteurs spéciaux du budget et travailler en relation étroite avec le ministre de l'économie, des finances et du Plan afin d'étudier, en liaison avec la Cour des comptes, si l'on ne peut pas réaliser certaines économies. Nous serions prêts à participer à ce travail, notamment sur le budget de la défense nationale. M. Sarkozy a d'ailleurs présenté un sous-amendement tendant à réaliser quatre milliards de francs d'économies sur ce budget ; on pourrait certainement, au demeurant, aller plus loin.

Nous sommes tout à fait prêts, je le répète, à examiner avec vous les dépenses que nous pourrions réduire, mais pas de cette façon, car cela n'honore pas le Parlement. Certes, on se fait plaisir, on mène une politique de communication à l'égard même de la presse et de l'opinion publique, on montre qu'on est sérieux et responsable, mais, en agissant ainsi, on ne fait guère preuve de pédagogie.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'agit-prop !

M. Didier Migaud. La réalité c'est que, depuis 1993, on a transféré un nombre important de milliards de francs des ménages vers les entreprises, au prétexte de l'emploi, mais cela a eu pour conséquence d'amputer les moyens des Français, qui ont de plus en plus de difficultés pour consommer, et les résultats ne sont guère visibles en ce qui concerne les créations d'emplois.

Le projet de loi de finances pour 1996 s'inscrit dans cette ligne, il ne peut en aucune façon contribuer à la réduction de la fracture sociale. Le budget Juppé ne tient pas ses promesses. Les consommateurs sont les premiers à en supporter le prix et les gros patrimoines continuent à être très épargnés.

Il faut néanmoins reconnaître que, sur le plan de l'affichage, l'effort est réel. Bravo, monsieur le ministre !

On cherche à faire croire à la rupture fiscale avec un discours qui se veut volontariste sur la taxation des revenus du capital.

M. Jean-Pierre Brard. Parlons-en !

M. Didier Migaud. Mais le décalage est très important entre le poids des prélèvements supplémentaires, qui pénalisent le plus grand nombre – donc les revenus moyens et les plus défavorisés des ménages –, et des mesures que vous présentez comme étant d'équité. Certes, quelques dispositions concernent les revenus du capital, mais je rappelle que 46 p. 100 de ces revenus sont exonérés de toute fiscalité. Nous sommes donc prêts à travailler sur ce thème car il y a là un important gisement de recettes nouvelles pour réduire la fracture sociale.

Quant à l'augmentation de l'impôt de solidarité sur la fortune, les Français ne doivent pas être trompés sur son impact. Ils doivent savoir que 400 contribuables seulement devraient être concernés et que cette mesure rapportera 400 millions de francs environ, que l'on doit rapprocher des 70 milliards de francs d'impôts supplémentaires que vous avez décidés depuis le mois de juin : 400 millions d'un côté, 70 milliards de l'autre !

La politique fiscale conduite depuis 1993 est fondée sur l'injustice. L'effort est toujours demandé aux mêmes, c'est-à-dire au plus grand nombre, en contradiction, une fois de plus, avec le principe d'équité et les articles de la Déclaration des droits de l'homme que je me suis permis de vous rappeler au début de mon propos.

J'observe, dans le même ordre d'idée, que la politique restrictive conduite depuis 1994 à l'encontre des collectivités locales a des conséquences importantes sur les contribuables et donc les consommateurs. Vous nous parlez de pacte de stabilité mais c'est en fait un pacte de régression que vous proposez à l'ensemble des élus. Les collectivités locales sont contraintes d'augmenter les impôts directs locaux beaucoup plus qu'il n'est raisonnable, et ceux-ci se sont accrus de 8,4 p. 100 en 1994.

M. Augustin Bonrepaux. C'est intolérable !

M. Didier Migaud. Le prélèvement fiscal opéré au titre des impôts locaux est presque équivalent aujourd'hui à celui de l'impôt sur le revenu. Or on sait combien ce type de prélèvement est injuste. Cela renforce le caractère inadmissible de cette évolution, d'autant que la part des impôts indirects et des taxes assimilées dans les recettes fiscales a tendance à croître chaque année, ce qui est également inacceptable.

La seule façon, messieurs les ministres, de parvenir à plus d'équité fiscale consiste à utiliser l'impôt progressif et à faire davantage entrer dans cet impôt les bénéfices tirés des revenus du capital.

M. Julien Dray. Exactement ! C'est l'inverse de ce qui est fait !

M. Didier Migaud. Taxons de la même façon les revenus du capital et les revenus du travail !

Le principe d'égalité devant la loi vaut évidemment pour la loi ordinaire, mais il vaut encore plus pour la loi de finances.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Qui a consenti des exonérations ? Les socialistes !

M. Didier Migaud. Le contexte n'était pas le même, monsieur le ministre, et je suis prêt à en discuter avec vous. Ne comparez pas les situations de la France à des époques différentes !

Eu égard à ces principes, trois articles du projet de loi de finances peuvent être critiqués, en premier lieu, l'article 3, relatif aux contrats d'assurance vie.

Cet article supprime la réduction d'impôt accordée au titre des contrats d'assurance-vie en versement libre, quelle que soit la date de passation des contrats, et celle accordée au titre des contrats d'assurance-vie à prime périodique et à prime unique passés ou prorogés à compter du 20 septembre 1995.

Par cette disposition, et cela a été dit par d'autres que moi, le Gouvernement frappe davantage les petits et les moyens revenus. L'article 3 s'attaque plus à eux qu'aux grosses fortunes.

Le projet de loi de finances se garde bien de remettre en cause l'exonération des droits de succession, qui est souvent un outil d'évasion fiscale pour les détenteurs des

grosses fortunes, comme il se garde bien de remettre en cause l'imposition des revenus des capitaux ainsi placés. Ces derniers, en effet, ne sont imposés qu'à 19,4 p. 100 alors qu'ils le seraient à 56,8 p. 100 s'ils étaient intégrés aux déclarations de revenus.

Enfin, la disposition est discriminatoirement rétroactive. Les effets futurs – les versements de primes des contrats passés avant son entrée en vigueur – ne sont touchés par la suppression de la réduction d'impôt que lorsqu'il s'agit de contrats à versement libre, alors qu'au regard de l'objet purement fiscal de la mesure aucune différence justificative de situation ni aucun motif d'intérêt général ne fonde cet écart de traitement. Nous doutons donc beaucoup de la constitutionnalité de cette mesure.

Je veux également citer l'article 6, relatif aux transmissions d'entreprise. Cet article est, selon nous, profondément inéquitable. Il est également dangereux et vraisemblablement d'une efficacité économique douteuse.

L'article 6 exonère des droits de mutation à titre gratuit, à concurrence de 50 p. 100 de leur valeur, les biens et droits transmis entre vifs, qui sont en relation directe avec l'activité d'une entreprise. De toute évidence, il s'agit d'une mesure – le terme « cadeau » serait sûrement plus pertinent – qui favorise la transmission héréditaire de la possession des entreprises et qui place les héritiers des patrons d'entreprise dans une situation fiscale étonnamment plus favorable que les héritiers des salariés.

Cette mesure est-elle justifiée par un intérêt général ? Bien entendu, c'est ce que le Gouvernement affirme en alléguant le nombre prétendument important de liquidations dues à l'ampleur des droits de succession. Mais cela reste à démontrer. De ce point de vue aussi, la constitutionnalité, l'équité de la mesure peuvent être mises en doute.

Au-delà même de la conformité à nos principes constitutionnels, cette mesure est particulièrement grave si l'on se place sur le plan de l'équité : on n'est pas moins riche quand on possède une entreprise que lorsqu'on possède des immeubles. On l'est généralement plutôt plus.

L'efficacité est également douteuse sur le plan économique : chacun sait que les entreprises ne se donnent pas, elles se vendent. Le texte est un encouragement à la transmission familiale, ce qui, du point de vue de l'intérêt des entreprises, n'est pas obligatoirement la solution la meilleure. Être parent, enfant ou neveu de personnes compétentes n'implique pas qu'on le soit aussi.

La mesure peut, enfin, constituer un formidable encouragement à la fraude. Le texte prévoit en effet que les bénéficiaires peuvent être non seulement des héritiers, mais aussi des tiers. Il n'est pas à exclure, messieurs les ministres, que des donations fictives en résultent.

Quant à l'article 9, qui institue une contribution sur les logements sociaux occupés par des locataires dont les ressources dépassent un certain plafond, il suscite également un certain nombre de réserves de notre part.

Le souci qu'a le Premier ministre de réserver les logements sociaux aux occupants à revenus modestes ne peut que recevoir notre approbation.

M. Jean-Pierre Brard. Vocation un peu tardive !

M. Raymond Lamontagne. Mieux vaut tard que jamais !

M. Didier Migaud. Mieux vaut tard que jamais, en effet. La mesure est particulièrement tardive, mais je ne suis pas certain que le Gouvernement l'ait bien compris si j'en juge par les propos tenus par M. Périssol cet après-midi lors des questions d'actualité.

M. Jean-Pierre Brard. Je ne suis pas sûr que M. Périssol comprenne bien ce qu'il dit !

M. Julien Dray. Ça, c'est une vraie question !

M. Arthur Dehaine. Il ne faut pas aller trop loin !

M. Didier Migaud. En revanche, le fait que l'imposition ainsi créée abonde le budget général de l'Etat signifie que le Gouvernement ne souhaite pas affecter le surloyer aux actions de logement social menées par les organismes d'HLM.

M. Paul Mercieca. C'est scandaleux !

M. Didier Migaud. Bien au contraire, ce sont ces organismes qui seront redevables de la nouvelle imposition.

M. Raymond Lamontagne. La recette ira au logement !

M. Didier Migaud. En outre, le tarif de la contribution est fixé par catégories en fonction uniquement de la typologie des communes, sans que soit pris en compte aucun autre paramètre influant sur la valeur locative des logements concernés – ce qui donne à la mesure un caractère manifestement discriminatoire.

En conclusion, je dirai que le projet de loi de finances est inadapté à la conjoncture économique et que son contenu risque d'aggraver la fracture sociale. C'est par ailleurs un projet trompeur qui va à l'encontre d'un certain nombre de principes sur lesquels notre République s'appuie depuis 1789. S'il existait un délit ou un crime d'atteinte au crédit de l'Etat, ce Gouvernement en serait coupable.

M. Arthur Dehaine. Quant à vous, il y aurait longtemps que vous le seriez !

M. Didier Migaud. En plus des promesses non tenues, on entend des déclarations déconcertantes sur l'état de nos finances. Le Gouvernement n'a visiblement pas de stratégie budgétaire. J'en veux pour preuve que nous ne savons toujours pas si nous serons capables de respecter l'objectif d'un déficit remanié à 5 p. 100 du PIB en 1995. Quant à 1996, la représentation nationale n'étant pas du tout informée sur les comptes sociaux, il est difficile de savoir si l'objectif de 4 p. 100 est crédible ou pas.

Le Gouvernement donne l'impression de traiter les sujets au coup par coup, sans vision claire, piégé qu'il est par ses propres contradictions et sans consentir le moindre effort de pédagogie à l'adresse de nos concitoyens.

Il ne suffit pas de dire, messieurs les ministres, qu'on est dans une situation de péril national : il faut aussi expliquer pourquoi.

M. Julien Dray. C'est à cause de Balladur !

M. Didier Migaud. En effet, sur ce point, je comprends que vous soyez gênés parce que vous seriez contraints de parler de la gestion de votre prédécesseur.

Il faut fixer les objectifs et montrer que les efforts à faire sont répartis équitablement entre tous. Mais, là aussi, vous avez des difficultés parce qu'en fait l'effort que vous proposez aux Français n'est pas équitable.

A l'évidence, votre projet de budget ne s'inscrit pas dans cette logique et c'est pour cela qu'il n'a pas convaincu. Mais vous n'en avez tiré aucune conséquence puisque, pour ce qui concerne la sécurité sociale, vous venez d'annoncer des mesures graves pour l'hôpital public alors que tout le monde avait compris que vous souhaitiez au préalable écouter. Vous organisez au préalable des forums régionaux avant de prendre certaines décisions.

Le Gouvernement se moque vraiment du monde à chaque fois qu'il se conduit comme il le fait : il annonce des débats, il organise des concertations et le Président de la République va reprendre son bâton de pèlerin et être à l'écoute...

M. Jean-Pierre Brard. Qu'il aille à la roche de Solutré !

M. Didier Migaud. ... mais, dans le même temps, on prend des décisions qui continueront de frapper les plus pénalisés d'entre nous.

Mes chers collègues, je vous invite à adopter la motion de procédure qui est déposée par le groupe socialiste. A défaut de son adoption, j'en suis persuadé, vous pourriez vous exposer à des annulations de la part du Conseil constitutionnel. Chacun connaît la mesure de ce dernier et la sagesse des membres qui le composent...

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut rien exagérer ! (*Soupires.*)

M. Didier Migaud. ... ce qui n'exclut pas qu'il soit de plus en plus vigilant, comme il l'a montré l'année dernière en annulant une décision du Gouvernement sur les prestations sociales agricoles. Il est d'ailleurs contraint de l'être devant les atteintes de plus en plus manifestes portées au principe de sincérité des comptes.

Je suis persuadé que nos concitoyens sauront faire preuve d'une sagesse équivalente, mais d'autre manière, sur le plan électoral, en vous sanctionnant à l'occasion des prochains scrutins auxquels ils seront conviés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Intervention pertinente !

M. Paul Chollet. Quelle amnésie plutôt !

M. Richard Cazenave. On peut toujours rêver !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'ai été attentif aux propos de M. Migaud qui a cru devoir soutenir une exception d'irrecevabilité à l'encontre du projet de loi de finances pour 1996.

Je ne veux pas ouvrir avec lui un débat mais, puisqu'il nous a invités à nous montrer pédagogues dans l'intérêt même de tous les membres de notre communauté nationale, je voudrais lui répondre que nous avons sans doute péché par manque de communication au lendemain des élections législatives de 1993.

M. Julien Dray. Vous le reconnaissez deux ans plus tard ! La ficelle est un peu grosse ! C'est l'arbre qui cache la forêt !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Le budget de 1996 doit assumer la plénitude de l'héritage.

Permettez qu'un instant j'éclaire le budget pour 1996 en rappelant le poids...

M. Julien Dray. De l'endettement !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... du passif accumulé.

M. Julien Dray. Surtout en 1993 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Dans les années 1988-1991, la France a connu une expansion soutenue, une croissance vive et les plus-values spontanées ont été, d'année en année, considérables. C'est

alors que les gouvernements successifs ont décidé de réduire le poids des impôts. Ce fut vrai pour la TVA et la fiscalité de l'épargne, pour laquelle ce fut l'ouverture totale...

M. Didier Migaud. Du Chirac avant la lettre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Les impôts ont pratiquement disparu au nom de la libération des mouvements de capitaux au 1^{er} juillet 1990.

M. Jacques Floch. C'est ce que vous aviez dit pendant la campagne électorale de 1993 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. En matière d'ISF, on n'a pas été trop regardant : on a rétabli l'impôt en 1988 et posé le principe que ceux qui auraient à verser plus de 70 p. 100 en impôt sur le revenu et en ISF seraient exonérés du supplément.

M. Didier Migaud. Parlez-nous donc d'aujourd'hui !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. En 1990, on s'est repris et on a posé le principe des 85 p. 100. A partir de ce moment-là, nombre de contribuables, même s'ils n'étaient pas légion, ont géré leur situation fiscale de façon à faire diminuer leur revenu et à s'exonérer progressivement de l'impôt sur la fortune. Puis-je appeler votre attention sur le fait que c'est ce que vous avez encouragé au nom – comment disiez-vous déjà ? – de l'équité.

M. Jacques Floch. Vous, vous aviez supprimé l'ISF !

M. Didier Migaud. Oui, vous êtes vraiment mal placé pour tenir un tel discours !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. S'agissant des entreprises publiques, faut-il aussi vous rappeler dans quel état nous les avons retrouvées ? Il y a quelques jours, Hervé Gaymard est venu soutenir un projet de loi pour donner à une partie de l'actif du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs un réceptable d'une nature bien particulière. Cela coûtera à la collectivité nationale et pèsera lourdement sur elle.

Nous sommes tous solidaires de cet héritage...

M. Didier Migaud. D'autant plus que vous y avez participé !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... mais acceptez d'en assumer la responsabilité.

C'était même l'époque où, pour donner des capitaux propres aux entreprises publiques, vous aviez imaginé des TSDI « repackagés » dans des lieux exotiques. C'était une façon de fournir des fonds propres aux entreprises publiques. De quoi parlons-nous au nom de l'équité, monsieur Migaud ?

M. Jacques Floch. Et après 1993 ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'ai cru devoir apporter ces précisions.

Quant au contenu du projet de loi de finances lui-même, je regrette que vous n'ayez pas été plus attentifs, car nous avons jalonné ce qui pourrait être, demain, une réforme fondamentale des prélèvements obligatoires.

M. Didier Migaud. Vous devriez poursuivre votre raisonnement pour l'après-1993 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Reconnaissez que nous avons pris quelques dispositions au nom de l'équité...

M. Julien Dray. Qui a augmenté la dette ? C'est la vraie question !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Parlons-en ! Vous nous avez présenté, à la fin de l'année 1992, un projet de loi de finances pour 1993 comportant un déficit prévisionnel de 160 milliards.

M. Didier Migaud. Vous savez parfaitement que le contexte international est différent !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Quelques semaines plus tard, le ministre des finances de l'époque, M. Sapin, a bien voulu reconnaître que cet objectif ne pourrait être atteint.

M. Yves Fréville. C'est vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Lorsque M. Balladur, chef du Gouvernement, a fait procéder à un audit par le procureur général près la Cour des comptes, M. Raynaud, il est apparu que le déficit serait de l'ordre de 350 ou 370 milliards.

M. Didier Migaud. De 333 milliards !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. De quoi parlons-nous ? Le Gouvernement a dû proposer au Parlement au printemps de 1993 un projet de loi de finances rectificative pour remettre les pendules à l'heure !

M. Didier Migaud. Citez le déficit de Balladur : 371 milliards !

M. le président. Monsieur Migaud, vous vous êtes largement exprimé.

Laissez le ministre parler !

M. Richard Cazenave. Un peu de décence, monsieur Migaud ! Nous vous avons écoutés !

M. le président. Continuez, M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Il a fallu alors assumer les conséquences de ce passif.

Le gouvernement de l'époque a laissé proliférer une spéculation immobilière qui, pendant deux ou trois ans, a pu laisser s'accréditer l'hypothèse d'une croissance, peut-être de 0,5 point. Nous nous sommes retrouvés en 1993 avec cinq millions de mètres carrés de bureaux, sans marché. Tout cela avait peut-être généré de la TVA et de l'emploi : mais, lorsqu'il a fallu mettre un terme à cette dérive qui aujourd'hui pèse lourdement sur le système financier, le gouvernement d'alors a dû tirer toutes les conséquences de la gestion passée.

S'agissant de la TVA, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait eu un transfert des entreprises vers les ménages. Mais dans les entreprises – et vous le savez bien, monsieur Migaud, car vous êtes un expert – on constatait une créance sur l'Etat. Il n'y avait que l'Etat qui ne constatait pas cette dette. Qu'a fait le Gouvernement en 1993 ? Simplement reconnaître cette dette ?

M. Didier Migaud. Nous, nous l'avons inscrite dans le budget !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. De grâce ! Reconnaissez cette situation au nom de la sincérité à laquelle vous avez cru devoir faire référence.

Le budget de 1996 va nous permettre d'aller plus loin et plus fort dans le redressement d'une situation que nous avons trouvée quelque peu en désordre et compromise.

M. Julien Dray. En 1995 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Je n'ai pas parlé de la protection sociale. C'est au début des années 90 que l'on a commencé, fait sans précédent,

à creuser le trou. Il a fallu, au printemps de 1993, que le Gouvernement fasse voter un supplément de CSG, laquelle passait de 1,1 à 2,4 p. 100 pour essayer de colmater les brèches. Il a même affecté à ce colmatage le produit des accises sur les alcools.

En dépit de cela, l'Etat a dû prêter 110 milliards de francs à l'ACOSS.

M. Julien Dray. Indépendamment du contexte économique, bien sûr !

M. Jacques Floch. Et depuis ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. La tendance et les mauvaises habitudes se sont prolongées en 1994 et 1995 puisque le déficit cumulé a atteint 120 milliards de francs.

M. Julien Dray et M. Jacques Floch. Et voilà !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Le budget de 1996 tire toutes les conséquences de cette situation. Il traduit une volonté du Gouvernement, dont la priorité est bien sûr la cohésion sociale et l'emploi. Il exprime la conviction qu'il n'est pas de redressement sans suppression progressive des déficits publics. Les pays surendettés sont des pays sans souveraineté.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Jacques Floch. Allez expliquer cela à M. Sarkozy !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Nous avons cette obligation également du fait de nos engagements européens. Nous sommes déterminés à faire partie du club des pays qui partageront une monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 1999.

Mais si nous avons la volonté de réduire les déficits publics, c'est aussi pour que la France retrouve toute sa liberté. Par conséquent, je souhaite que l'Assemblée nationale repousse l'exception d'irrecevabilité.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Comme chaque année à l'occasion de cette discussion budgétaire, nos collègues socialistes utilisent la facilité que leur offre l'exception d'irrecevabilité pour entamer une discussion. Il y a là une sorte de dévoiement du règlement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Pas du tout !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si l'on veut discuter au fond, comme les députés socialistes en ont l'intention – les propos de M. Migaud portaient bien déjà sur le fond ! –, il faut que la discussion commence. C'est la raison pour laquelle l'exception d'irrecevabilité n'a pas lieu d'être. Au nom de la commission, je vous demande donc, mes chers collègues, de la repousser.

M. Didier Migaud. Vous ne respectez aucun principe !

M. Julien Dray. Il n'y a plus d'égalité !

M. le président. Au titre des explications de vote, la parole est à M. Hervé Mariton.

M. Hervé Mariton. On a le sentiment que M. Migaud est bien fâché à la fois avec l'arithmétique, la logique et, comme le rappelait M. le rapporteur général à l'instant, avec le droit. Ses propos méritent une réponse et quelques explications du groupe UDF. Pour rester très modeste, je lui propose de réfléchir autour de cinq vertus républicaines que notre groupe veut voir dans ce projet de budget.

M. Paul Chollet. C'est beaucoup pour lui !

M. Hervé Mariton. D'abord, l'efficacité. Comme le Gouvernement l'a souligné tout à l'heure, ce projet de budget traduit une exigence de réduction des déficits et une volonté de recentrage des missions de l'Etat. Nous voulons y voir un engagement progressif de l'Etat vers une politique de réduction des prélèvements obligatoires et même si celle-ci est quelque peu remise à d'autres moments...

M. Augustin Bonrepaux. Non, mais vous plaisantez, là !

M. Hervé Mariton. ... l'engagement politique reste très clair.

M. Jacques Floch. Vous n'avez pas lu le budget !

M. Hervé Mariton. Deuxième vertu : le sérieux. M. François d'Aubert l'a bien développé en creux en soulignant l'impéritie des gouvernements socialistes dans la gestion des entreprises publiques et l'exécution budgétaire.

M. Didier Migaud. C'est un argument qui ne marche plus !

M. Hervé Mariton. M. le ministre de l'économie l'a quant à lui montré en positif en développant tout à l'heure l'idée d'un moratoire de la dépense publique. C'est un concept important et précis.

Troisième vertu : le courage avec l'appel à la rupture budgétaire. Saisissons-en l'augure ! Le Gouvernement nous demande cependant de lui laisser le temps de déployer ses efforts. Le groupe UDF l'incitera à garder le rythme. Ni les uns ni les autres ne pouvons laisser passer trop de temps. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les débats en commission on bien fait ressortir que celle-ci souhaitait que vous déployiez vos efforts le plus rapidement possible.

M. Jean Tardito. Vous avez gagné des aiguillons en tout cas !

M. Hervé Mariton. C'est un choix courageux que propose le Gouvernement dans ce budget. Cela ressort des interventions du Gouvernement, de M. le rapporteur général, de ce que M. Migaud n'a pas voulu voir. Mais ce choix courageux demande de la pédagogie, et pour que celle-ci soit efficace, il faut satisfaire deux conditions qui sont remplies dans ce projet de loi de finances.

D'abord, la recherche de l'égalité devant l'impôt. Chiche, monsieur Migaud ! Prenons vos arguments, répondons-y et démontons-les !

M. Didier Migaud. Eh bien, oui !

M. Hervé Mariton. L'égalité devant l'impôt, c'est quelque chose qui se démontre, qui se recherche constamment. Le projet de budget y contribue par les propositions faites dans le domaine des *stocks options*, par la réduction de l'écart entre l'imposition des revenus du travail et celle des revenus de l'épargne, par les travaux de la commission concernant les abattements particuliers devant l'impôt sur le revenu, par les propositions de la commission et du rapporteur général relatives à l'amélioration du dispositif des transmissions d'entreprises. Le spectre était peut-être un peu étroit, mais les travaux de notre commission ont permis d'aller plus loin encore en matière d'égalité devant l'impôt.

La seconde condition essentielle, que vous avez tirée de la Déclaration des droits de l'homme, et vous avez eu raison, c'est le consentement à l'impôt. Il n'y a, dans ce

budget, pas plus de turpitudes d'écriture que nous n'avons l'habitude d'en voir, et même plutôt moins. Mais ce que les travaux qui se sont déroulés ces dernières semaines ont bien montré – c'est un débat de fond et de forme tout à fait essentiel – c'est le début d'une revalorisation du rôle du Parlement. En commission, il s'est passé quelque chose. Le débat a été ouvert, les jours prochains le montreront, au Gouvernement de le confirmer par la réponse qu'il apportera aux amendements qui rythmeront la discussion.

La majorité a eu ses débats, mais elle est allée dans la direction voulue, celle de l'économie, de l'effort de réduction des déficits publics. La majorité a été cohérente, mais vous, monsieur Migaud, n'avez rien compris de cela. En effet, et vous nous l'avez bien décrit – je vous donne acte de votre sincérité, sincérité de forme au demeurant – vous avez été, au cours de ce débat en commission, « effaré » devant l'effort d'économie engagé.

M. Didier Migaud. J'ai été stupéfié !

M. Hervé Mariton. Stupéfié en effet, que chacun en soit témoin ! Car il y a là deux logiques complètement différentes. La vôtre, c'est celle du toujours plus.

M. Julien Dray. La vôtre, c'est celle du toujours moins !

M. Hervé Mariton. Il y a un clivage politique clair entre ceux qui veulent contraindre la dépense publique autant qu'il est possible et ceux qui pensent, au contraire, que la dépense est toujours bonne à prendre, qu'il y a des clientèles à acheter, à entretenir, qui veulent toujours plus de dépenses et, en réalité, toujours plus d'impôts. Ce n'est pas la direction choisie par la commission et la majorité. Ce n'est en tout cas pas celle choisie par le groupe UDF. Je vous donne acte de votre effarement mais, que chacun en soit conscient, nous souhaitons plus d'économies et nous voudrions que vous le compreniez, que vous entrevoyez l'impasse dans laquelle vous vous dirigez. En réalité, votre leçon, monsieur Migaud, s'autodétruit.

M. Augustin Bonrepaux. C'est le groupe UDF qui s'autodétruit !

M. Hervé Mariton. Le groupe UDF est d'avis de rejeter l'exception d'irrecevabilité simplement parce que, au regard des règles juridiques, ce budget va dans le bon sens. Il respecte les contraintes fondamentales de l'acte budgétaire – acte essentiel s'il en est, vous avez raison – à savoir la sincérité, le consentement à l'impôt, l'égalité devant l'impôt. Nous faisons ce choix en étant probablement plus éclairés que nous ne l'avons jamais été. Nous le faisons dans l'intérêt du pays.

M. Augustin Bonrepaux. Ce sont des incantations !

M. Hervé Mariton. Telle est la raison pour laquelle le groupe UDF souhaite le rejet de cette exception. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons entendu des choses fort instructives, encore que vous soyez fort discrets sur certains points, mais je vais y revenir.

Vous vous engagez dans un débat politique en vous référant à la préhistoire et en accusant vos prédécesseurs de turpitudes, comme si les turpitudes du passé pouvaient

dissimuler celles du présent. Or en la matière, il est vrai que vous avez beaucoup appris et que vous dépassez ce qui a été fait plus ou moins récemment !

Votre projet de loi de finances, monsieur le ministre, – c'est un euphémisme de le dire – est inadéquat pour réduire cette « fracture sociale » dont le Président de la République a plein la bouche et qu'il évoque ici et là lors de ses déplacements. Et il y a, dans votre discours, une sorte de perversion du vocabulaire. Vous parlez de l'équité par opposition à l'égalité, de proportionnalité par opposition à progressivité. Je ne dis pas cela pour vous, monsieur le ministre, parce que vous le savez parfaitement, je le dis pour ces hommes de plume et de langue que sont les journalistes afin de les éclairer sur la perversion du vocabulaire que vous pratiquez. Car s'il est un domaine où vous avez fait beaucoup d'efforts depuis les mésaventures de M. Madelin, c'est-à-dire depuis que vous êtes en charge première du budget de la nation, c'est bien celui de la propagande. On vous a lu dans les colonnes des journaux, on vous a écouté sur les ondes et on vous a vu dans les petites lucarnes expliquer que vous aviez bâti votre budget au nom de l'équité.

Mais qu'est-ce que l'équité, selon vous ? C'est qu'un plus grand nombre de gens paient l'impôt, c'est-à-dire qu'y soient assujettis ceux qui ne le paient pas encore et qui appartiennent aux couches pauvres et modestes de la population ! Vous avez été fort discret et propos de l'impôt sur le revenu, monsieur le ministre. Pourtant, n'avez-vous pas dit, dans une interview, qu'il faudrait réduire son taux marginal de 56,8 p. 100 à 40 p. 100 ? N'est-ce pas vous qui avez dit cela ? On voit bien, monsieur le ministre, que vous êtes là pour défendre des intérêts, les intérêts de ceux que vous représentez ici, mes chers collègues de droite, ...

M. Richard Cazenave. Arrêtez, c'est mauvais !

M. Jean-Pierre Brard. Mon propos n'a pas pour objectif de vous plaire et qu'il vous déplaise me rassurerait plutôt car cela vous fait apparaître pour ce que vous êtes, c'est-à-dire les défenseurs, ici, des privilégiés. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. C'est cela !

M. Hervé Mariton. C'est indigne !

M. Jean-Pierre Brard. Ah ! parce qu'il n'y aurait pas de privilégiés dans notre pays ? Il n'y aurait pas de privilégiés de la fortune ? Mais ce sont ceux que vous défendez, ceux au magot desquels vous ne voulez pas toucher, M. Mariton et d'autres ?

M. Richard Cazenave. Dire que nous les défendons c'est ridicule et archaïque !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous recommande la lecture du magazine *Challenges*, il est fort bien fait. L'un de ses numéros titre : « Ils sont milliardaires ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. Il y a eu deux septennats socialistes, vous avez bien dû vous en apercevoir ! Maintenant, on constate une situation !

M. Jean-Pierre Brard. Mais, je ne suis pas socialiste. Réglez vos comptes avec eux si vous voulez, mais pas avec moi !

M. Richard Cazenave. Nous, nous arrivons, nous constatons le résultat de votre politique, de celle de vos amis, de ceux que vous avez soutenus !

M. Julien Dray. Vous arrivez depuis trois ans !

M. Jean-Pierre Brard. Ecoutez quelques vérités bien senties, monsieur le ministre.

Certains des députés qui vous soutiennent perdent un peu leur sang-froid, parce qu'ils n'ont pas compris que le meilleur moyen de défendre les privilégiés, c'est de le faire avec discrétion,...

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. ... ce que vous, vous savez fort bien.

M. Richard Cazenave. Et vos amis ? Ils ont bien réussi vos amis ! La preuve, regardez le bilan, vous l'avez en main !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Pour éclairer la lanterne de nos collègues, et Dieu sait qu'ils en ont besoin si j'en juge par leurs protestations, prenons l'un de nos milliardaires... ou plutôt l'un de vos milliardaires, car, moi, je n'appartiens pas au club, pas plus que vous personnellement, d'ailleurs.

M. Arthur Dehaine. Avec Doumeng, c'était suffisant !

M. le président. Monsieur Brard, vous faites tout pour que vos collègues réagissent ! Poursuivez donc votre propos, vous êtes dans le cadre de vos cinq minutes !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, pouvez-vous faire en sorte que je puisse parler librement ?

Voici donc ce que l'on peut lire, dans *Challenges*, sur Christian Dubois : « Numéro un du bricolage en France avec 16 p. 100 de parts de marché, Castorama, le groupe de Christian Dubois, a réalisé en 1994 près de 15 milliards de francs de chiffre d'affaires »...

M. Richard Cazenave. Qui était Président de la République à l'époque ? Rappelez-moi son nom !

M. Jean-Pierre Brard. ... « et un bénéfice de 466 millions. De quoi clouer le bec à ceux qui assuraient, péremptoirement, l'échec d'une grande surface consacrée exclusivement au bricolage. Quant à ceux qui y ont cru, ils n'ont pas à le regretter. Entré dans le capital de Castorama pour 60 millions en 1977, Carrefour a empêché trente fois sa mise initiale en revendant ses parts quinze ans plus tard. Avec 14 p. 100 des titres, la famille Dubois pèse 1,5 milliard. » – Quel joli vocabulaire ! – « Agé de soixante-treize ans, Christian Dubois s'occupe désormais de la gestion du patrimoine familial. » On imagine volontiers que cela l'occupe beaucoup !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Jaloux ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous voyez, mes chers collègues, de l'argent, il y en a, mais évidemment vous ne voulez pas le prendre !

M. Arthur Dehaine. Parlez-nous un peu de Doumeng !

M. Jean-Pierre Brard. Moi, je n'appartiens pas à la famille Doumeng !

M. le président. Notre collègue non plus !

M. Richard Cazenave. Et nous, de quelle famille sommes-nous ?

M. Jean-Pierre Brard. Et puis, si vous connaissiez vos classiques, monsieur Dehaine, vous sauriez que M. Doumeng est mort depuis une dizaine d'années !

M. Arthur Dehaine. Il était communiste et vous le souteniez !

M. Jean-Pierre Brard. Il est des mots qui n'ont été prononcés ni par M. Jean Arthuis, ni par M. François d'Aubert, ni par M. Philippe Auberger, ni par M. Pierre Méhaignerie. Quels sont ces mots dont la pensée seule leur donne le grand frisson ?

M. Arthur Dehaine. Il y en a plein le dictionnaire !

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont en tout cas des mots qui ne renvoient pas à des décisions dans le budget. Ce sont les mots : exclus, chômeurs, égalité, riches, privilégiés – justement pour les alléger de leur grande fortune – solidarité. Ce sont des notions qui vous sont étrangères. Votre projet de loi de finances, monsieur le ministre, est complètement en décalage avec la vie réelle du pays, avec ses problèmes, avec les difficultés auxquelles sont confrontées des millions de familles. A celles-ci, la seule chose que vous promettez, au-delà du discours lénifiant que vous tenez, c'est une aggravation de leurs conditions de vie. C'est donc parce que votre projet de loi de finances est en complet décalage avec les conditions de vie de nos compatriotes, en particulier de ceux qui auraient besoin d'une politique forte de l'Etat pour soulager leur misère, que nous voterons l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Richard Cazenave. Comme d'habitude, vous votez avec les socialistes, qui sont responsables de la situation actuelle !

M. le président. Nous allons procéder à un vote réel ! (*Exclamations et rires.*)

M. Michel Inchauspé. Tiens, curieux !

M. Jean-Pierre Brard. Qu'est-ce ? Le contraire d'un vote virtuel ?

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité. (*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Daniel Arata, député de l'Aude, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O.144 du code électoral auprès du secrétaire d'Etat au développement rural.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 17 octobre 1995.

5

**DÉSIGNATION DE CANDIDATS
À DES ORGANISMES
EXTRAPARLEMENTAIRES**

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de remplacement d'un représentant de l'Assemblée nationale au sein du conseil d'administration de la société nationale de programme Radio-France.

Conformément aux décisions antérieures, le soin de présenter un candidat a été confié à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La candidature devra être remise à la présidence avant le mercredi 25 octobre 1995, à douze heures.

J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de remplacement d'un représentant de l'Assemblée nationale au sein de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Conformément aux décisions antérieures, le soin de présenter un candidat a été confié à la commission de la production et des échanges.

La candidature devra être remise à la présidence avant le jeudi 26 octobre 1995, à dix-sept heures.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*
JEAN PINCHOT